

Avec le soutien financier de l'Union européenne – NextGenerationUE,
de France Relance et de l'Office Français de Biodiversité



Date : 22 décembre 2023



Rapport final de projet

| Atlas de la biodiversité communale de | | | |
|---------------------------------------|-------------|--|--|
| FLEUREY-SUR-OUCHÉ | | | |
| Date de soumission du rapport | JJ/MM/AAAA | Période de mise en œuvre du projet | <i>Du JJ/MM/AAAA au JJ/MM/AAAA (XX mois)</i> |
| Convention de subvention n° | OFB/XX/XXXX | | |
| Bénéficiaire de la subvention | | <i>Commune de Fleurey-sur-Ouche</i> | |
| Responsable du projet | | <i>Philippe ALGRAIN, Maire</i> | |
| Contact | | <i>Mail, téléphone</i> | |
| Auteur(s) du rapport | | <i>Etienne COLLIAT-DANGUS – LPO Eric MORHAIN – EMC Environnement</i> | |

| | | | |
|--|-------------|--|---------|
| Coût total prévisionnel du projet (rappel) | XX XXX,XX € | | |
| Subvention accordée par l'OFB (rappel) | XX XXX,XX € | | |
| Montant total des dépenses engagées (à titre indicatif) | XX XXX,XX € | Consommation budgétaire (% du coût total prévisionnel) | XX,XX % |

Table des matières

| | |
|---|------------|
| Introduction | 6 |
| 1- La Biodiversité..... | 6 |
| 2- La démarche ABC | 7 |
| 3- Origine et objectifs du projet | 8 |
| I. Méthodologie de la réalisation | 9 |
| 1.1- Implication des élus, des équipes techniques, de la population et des acteurs locaux..... | 9 |
| 1.2- Comité de pilotage | 9 |
| 1.3- Calendrier de réalisation | 10 |
| II. Présentation du territoire communal | 11 |
| II.1- Géographie..... | 11 |
| II.2- Unités paysagères | 17 |
| II.3- Zonages d'intérêt et de protection | 19 |
| III. Synthèse des données existantes | 23 |
| III.1- Objectifs | 23 |
| III.2- Méthode | 23 |
| III.3- Ressources documentaires et bibliographie | 23 |
| III.4- Bilan des données existantes | 24 |
| III.5- Lacunes | 37 |
| IV. Inventaire de la faune | 38 |
| IV.1- Objectifs | 38 |
| IV.2- Inventaires..... | 38 |
| IV.3- Résultats | 41 |
| V. Inventaire de la flore et des habitats naturels | 58 |
| V.1- Inventaire de la flore | 58 |
| V.2- Habitats naturels..... | 68 |
| V.3- Conclusion | 94 |
| VI. Enjeux de biodiversité | 95 |
| VI.1- Objectifs | 95 |
| VI.2- Cartographie des enjeux | 100 |
| VII. Animation et communication | 101 |
| VII.1- Objectifs..... | 101 |
| VII.2- Animations..... | 101 |
| VII.3- Communication | 103 |
| VIII. Intérêts et prise en compte de l'ABC à travers les projets | 106 |
| Conclusion | 111 |
| Annexes | 112 |
| Annexe n°1 | 113 |
| Annexe n°2 | 114 |
| Annexe n°3 | 115 |

Liste des cartes

| | |
|---|-----|
| Carte n°1 : localisation géographique du territoire communal de Fleurey-sur-Ouche | 11 |
| Carte n°2 : formations géologiques sur le territoire communal de Fleurey-sur-Ouche | 13 |
| Carte n°3 : Nature des sols sur le territoire communal de Fleurey-sur-Ouche | 15 |
| Carte n°4 : le patrimoine naturel de la commune de Fleurey-sur-Ouche (zonages environnementaux) | 19 |
| Carte n°5 : Nombre d'espèces d'oiseaux recensées par maille de 500m x 500m sur le territoire de Fleurey-sur-Ouche | 44 |
| Carte n°6 : Nombre d'espèces de mammifères terrestres recensées par maille de 500m x 500m sur le territoire de Fleurey-sur-Ouche | 47 |
| Carte n°7 : Nombre d'espèces de l'herpétofaune (amphibiens et reptiles) recensées par maille de 500m x 500m sur le territoire de Fleurey-sur-Ouche | 49 |
| Carte n°8 : Nombre d'espèces de l'entomofaune recensées par maille de 500m x 500m sur le territoire de Fleurey-sur-Ouche | 52 |
| Carte n°9 : nombre de données recensées par mailles de 500 x 500 mètres, sur le territoire communal de Fleurey-sur-Ouche | 56 |
| Carte n°10 : Nombre d'espèces recensées, tous taxons confondus, par maille de 500m x 500m sur le territoire de Fleurey-sur-Ouche | 57 |
| Carte n°11 : Localisation des principales stations d'espèces végétales protégées de la commune de Fleurey-sur-Ouche | 64 |
| Carte n°12 : Dénomination des habitats présents au sein du territoire communal de Fleurey-sur-Ouche | 70 |
| Carte n°13 : localisation des habitats d'intérêt patrimonial sur le territoire communal de Fleurey-sur-Ouche | 99 |
| Carte n°14 : enjeux environnementaux sur le territoire communal de Fleurey-sur-Ouche | 100 |

Liste des figures

| | |
|--|-----|
| Figure 1 : Carte des démarches ABC soutenus par l'OFB en France. © OFB, 2023 | 7 |
| Figure 2 : Calendrier des réalisations de l'ABC de Fleurey-sur-Ouche | 10 |
| Figure 3 : Fiche de recensement élaborée et distribuée aux habitants dans le cadre de l'ABC de Fleurey-sur-Ouche | 40 |
| Figure 4 : affiches relatives aux sorties organisées dans le cadre de l'ABC de Fleurey-sur-Ouche | 103 |
| Figure 5 : Article paru dans la revue municipale le Borbeteil concernant l'ABC de Fleurey-sur-Ouche | 104 |
| Figure 6 : Calendrier d'intervention prenant en compte la sensibilité de la faune et de la flore sauvage (source : guide pratique de l' élu local – Ecomaires et LPO) | 110 |

Liste des tableaux

| | |
|--|-----|
| Tableau n°1 : liste des espèces messicoles recensées par G. Fried et E. Cadet | 26 |
| Tableau n°2 : liste des espèces végétales recensées par G. Masson | 30 |
| Tableau n°3 : liste des espèces végétales recensées par les membres de l'HIPAF | 33 |
| Tableau 4 : espèces d'oiseaux figurant sur les listes rouges | 41 |
| Tableau 5 : Liste des espèces de mammifères terrestres dans le cadre de l'ABC de Fleurey-sur-Ouche | 44 |
| Tableau 6 : Liste des espèces d'amphibiens contactées lors des inventaires menés dans le cadre de l'ABC de Fleurey-sur-Ouche | 49 |
| Tableau 7 : Liste des espèces de reptiles contactées lors des inventaires menés dans le cadre de l'ABC de Fleurey-sur-Ouche | 51 |
| Tableau 8 : Liste des espèces patrimoniales de papillons de jour recensées à Fleurey-sur-Ouche | 52 |
| Tableau 9 : Liste des espèces d'odonates contactées lors des inventaires menés dans le cadre de l'ABC de Fleurey-sur-Ouche | 54 |
| Tableau 10 : liste des espèces végétales protégées d'après la base de données du CBNBP | 60 |
| Tableau 11 : liste des espèces végétales protégées recensées lors des prospections en 2022 et 2023 | 61 |
| Tableau 12 : habitats naturels et artificiels recensés sur l'ensemble du territoire communal de Fleurey-sur-Ouche | 68 |
| Tableau 13 : enjeux des différents habitats recensés sur la commune de Fleurey-sur-Ouche | 95 |
| Tableau 14 : Détails des animations menées à Fleurey-sur-Ouche dans le cadre de l'ABC | 102 |

Introduction

1- La Biodiversité

La biodiversité, dont l'appellation vient de la contraction de la « diversité biologique », désigne l'ensemble des êtres vivants ainsi que les écosystèmes dans lesquels ils vivent, enrichi de toutes les relations entre eux. Bien que la biodiversité soit aussi ancienne que la vie sur Terre, ce concept n'est apparu que dans les années 1980. La Convention sur la diversité biologique signée lors du sommet de la Terre de Rio de Janeiro (1992) reconnaît pour la première fois l'importance de la conservation de la biodiversité pour l'ensemble de l'humanité.

Il est possible de distinguer trois niveaux de diversité emboîtés les uns dans les autres (illustration 1). Il y a tout d'abord la diversité des écosystèmes. Puis vient la diversité des espèces ou diversité spécifique. Enfin, au sein de chaque espèce, on constate des différences d'origine génétique entre les individus : c'est la diversité génétique, liée à l'existence des allèles.

Aujourd'hui, seul 1.4 million d'espèces est répertorié sur la planète et on estime que 86 % des espèces restent encore à découvrir. Chaque jour, la connaissance de la biodiversité augmente et de nouvelles espèces sont décrites. Par exemple, deux nouvelles espèces (essentiellement des insectes) sont identifiées chaque jour en France, dont 90% dans les territoires d'Outre-mer.

La biodiversité subit des changements constants, depuis que le monde existe, par modification génétique, spéciation, ou disparition. Chacun a en tête la disparition des dinosaures à la fin de l'ère secondaire. C'est en fait cinq crises majeures d'extinction biologique qui ont été décrites dans la littérature.

Le milieu scientifique est unanime aujourd'hui pour dire qu'une sixième crise de biodiversité est en cours, engendrée par l'activité humaine. On constate en effet au plan mondial une disparition importante d'espèces à un rythme très élevé : plus de 320 espèces de vertébrés terrestres se sont éteintes depuis le XVI^e siècle, ce qui représente un taux d'extinction de 100 fois à 1000 fois plus élevé que les taux d'extinction naturelle. Les causes sont connues et multiples : destruction des habitats, surexploitation des ressources naturelles, changement climatique, pollutions diverses, ou encore les espèces exotiques envahissantes.

La biodiversité est pourtant essentielle et elle est une réponse aux changements environnementaux actuels. Plus un écosystème est complexe, plus il est stable. Les raisons généralement évoquées pour justifier de l'intérêt de la biodiversité renvoient aux services rendus à l'espèce humaine :

- Des services d'approvisionnement et de satisfaction des besoins élémentaires de notre existence : la biodiversité fournit l'oxygène que nous respirons (grâce à la photosynthèse des plantes), l'eau que nous buvons, le bois et les autres combustibles qui nous chauffent et nous permettent de nous déplacer, les produits agricoles au sens large qui nous nourrissent, les plantes médicinales qui nous guérissent, etc. ;
- Des services de régulation et de satisfaction des conditions de notre existence : la purification de l'eau par le sol et la végétation, la protection contre les inondations par les zones humides, la qualité de l'air, la séquestration du carbone dans les forêts, les océans, les sols et le sous-sol, la régulation du climat ;
- Des services culturels, conditions de notre épanouissement psychologique et affectif : loisirs, éducation, expérience esthétique, spirituelle, etc.

Si tout cela est vrai, la biodiversité ne peut cependant se réduire aux simples services dits «écosystémiques» qu'elle rend, car cette approche tend à déboucher sur une évaluation économique de la biodiversité dans une logique utilitariste qui est en partie la cause de son déclin.

De plus, cette notion véhicule implicitement l'idée selon laquelle la biodiversité est substituable dès lors que le service qu'elle rend est accessible par d'autres moyens. Or, ce n'est pas le cas : la biodiversité est unique et irremplaçable et la perte d'une espèce est très souvent définitive.

La connaissance et la protection de la biodiversité représentent ainsi des enjeux capitaux.

2- La démarche ABC

Faisant suite à l'expérimentation réussie de certaines communes, de parcs naturels régionaux et à une proposition du secteur associatif, le ministère de l'Environnement a mis en place en 2010, un programme de développement des Atlas de la Biodiversité Communale (ABC).

Plus qu'un simple inventaire naturaliste, un ABC est donc un outil d'information et d'aide à la décision pour les collectivités, qui facilite l'intégration des enjeux de biodiversité dans leurs démarches d'aménagement et de gestion.

Pour cela, la démarche ABC s'appuie sur trois objectifs :

- Mieux **connaître** la **biodiversité** d'un territoire et **identifier** les enjeux spécifiques liés ;
- Sensibiliser** et **mobiliser**, les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens, à la biodiversité ;
- Faciliter** la **prise en compte** de la **biodiversité** lors de la mise en place des politiques du territoire.

Afin de répondre aux objectifs visés, l'atlas de la biodiversité communale donne lieu à la production de trois types de rendus :

- La réalisation d'inventaires naturalistes de terrain au cours desquels sont produites des données d'observation et de suivi d'espèces et/ou d'habitats ;
- La production de cartographie d'enjeux de biodiversité qui pourront être intégrés dans les projets d'aménagement et de valorisation du territoire ;
- La production de publications, rapports ou annexes relative à la mise en œuvre de l'ABC et des perspectives qui en découlent ;

En 2017, le soutien de cette démarche a été confié à l'Agence française pour la biodiversité, aujourd'hui devenue l'Office français de la biodiversité. A ce jour, ce sont plus de 2800 communes qui se sont déjà impliquées dans un ABC (**Figure 1** ; liste consultable sur le site abc.naturefrance.fr).

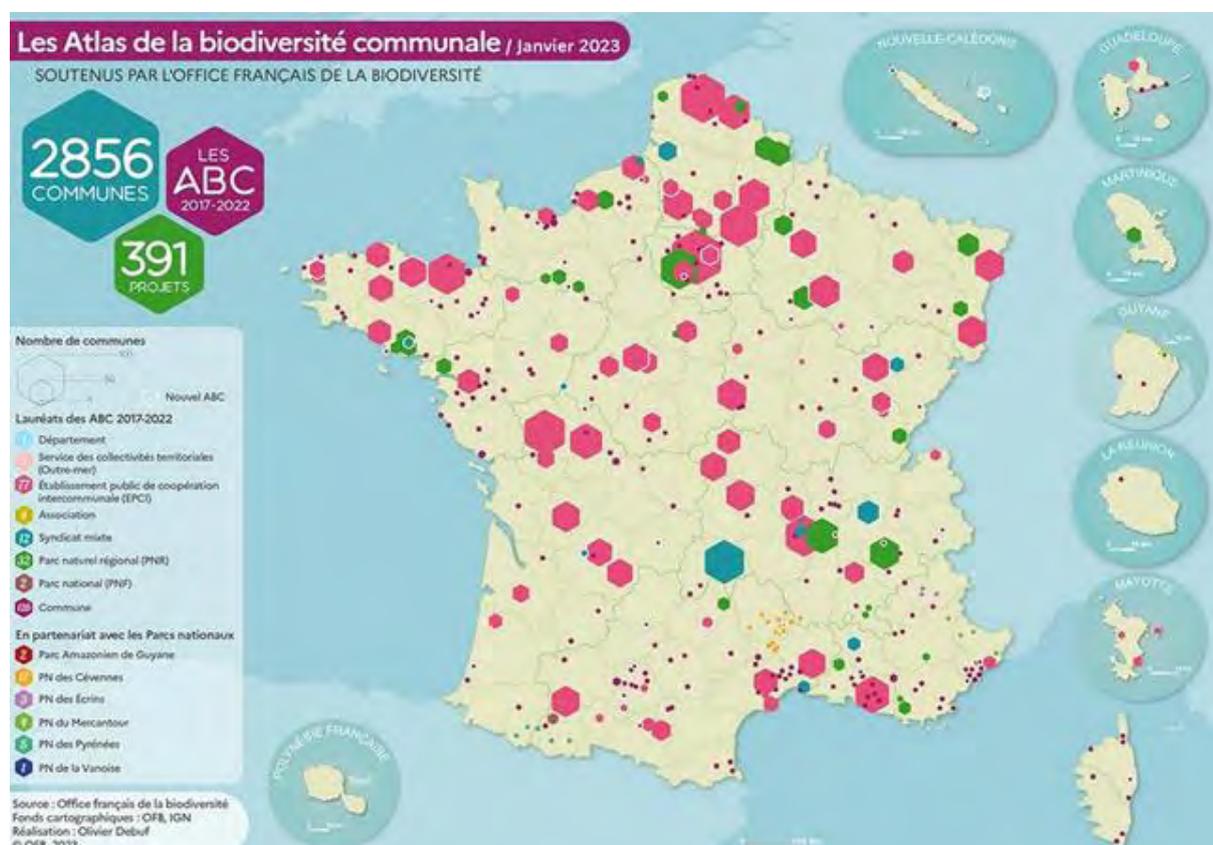


Figure 1 : Carte des démarches ABC soutenues par l'OFB en France. © OFB, 2023

3- Origine et objectifs du projet

Dans une volonté de mieux connaître son patrimoine naturel, la commune de Fleurey-sur-Ouche a choisi de se doter d'un Atlas de la Biodiversité Communale afin d'être à même de pouvoir inscrire ses connaissances dans ses différents projets d'aménagements (dont la révision du Plan Local d'Urbanisme). Le projet s'est concrétisé en 2021 dans le cadre de l'appel à projet lancé par l'Office Français de la Biodiversité (OFB), Fleurey-sur-Ouche étant alors la seconde commune de Côte-d'Or à se lancer dans la démarche.

Pour mener à bien ce projet, la commune s'est entourée de la Ligue de la Protection des Oiseaux Bourgogne-Franche-Comté (LPO BFC) et du bureau d'études EMC Environnement. Elle a pu bénéficier des moyens du plan France Relance avec une aide financière de 80 % par l'OFB et complétée par le Département de la Côte-d'Or à hauteur de 20%, au titre de l'action «participation aux campagnes d'inventaire puis restitution de la connaissance naturaliste » du Schéma Départemental des Espaces naturels Sensibles et de la Biodiversité.

Les objectifs de cet ABC étaient de (1) permettre à la commune de Fleurey-sur-Ouche d'acquérir une information naturaliste suffisamment complète et synthétique nécessaire à l'intégration des enjeux de la biodiversité du territoire dans les actions et stratégies qu'elle porte ; (2) favoriser la compréhension et l'appropriation des enjeux de la biodiversité propres au territoire par la population et les acteurs locaux ; (3) impliquer les acteurs locaux pour leur permettre d'améliorer la gestion des espaces, publics ou privés, de la commune ; (4) intégrer, dans la mesure du possible, les aspects socio-économiques en identifiant les activités locales ayant partie liée à la biodiversité.

I. Méthodologie de la réalisation

I.1- Implication des élus, des équipes techniques, de la population et des acteurs locaux

Dans le cadre de la réalisation de cet ABC, la commune a souhaité une participation active des différents acteurs locaux.

Ainsi, en plus de participer à la gouvernance de l'ABC (voir partie I.2), les associations locales se sont investies en animant des sorties nature ou relayant auprès de leurs membres les événements de l'ABC. Les associations Histoire et Patrimoine de Fleurey-sur-Ouche (HIPAF) et des Amis du Val Leuzeu ont également contribué à l'ABC en faisant parvenir les données historiques concernant la faune et la flore en leur possession.

Associés également à la gouvernance, les professionnels du territoire que sont les agriculteurs ou l'ONF ont été associés dès le départ à la conduite de cet ABC.

Les élus de Fleurey-sur-Ouche, dont la volonté de préserver le patrimoine communal était clairement affichée dans leur programme électoral, se sont investis au sein de la gouvernance de cet ABC mais ont également permis la diffusion des informations grâce à la revue municipale (voir partie VI.3).

I.2- Comité de pilotage

Afin de suivre et valider les orientations du projet ainsi que d'assurer une interface entre les différents partenaires, un comité de pilotage a été créé. Il regroupait élus, représentants d'associations communales, de professionnels oeuvrant sur le territoire et des membres de structures partenaires en les personnes de :

Pour la commune de Fleurey-sur-Ouche :

- Philippe ALGRAIN, Maire ;
- Claude MAUCHAMP, conseiller municipal, 1er adjoint ;
- Jacques MIROZ, conseiller municipal, 3ème adjoint ;
- Jean-Pierre PERROT, conseiller municipal ;
- Lisa LARGERON, conseillère municipale ;
- Bernard LECLERQ, habitant ;

Pour les représentants d'associations communales :

- Jacqueline MUGNIER, présidente Histoire et Patrimoine de Fleurey-sur-Ouche (HIPAF) ;
- Guy MASSON, Histoire et Patrimoine de Fleurey-sur-Ouche (HIPAF) ;
- Christian PARIS, président les Amis du Val de Leuzeu ;
- Hervé GOURDON, président association communale de chasse ;
- Philippe SAGE, association communale de chasse ;

Pour les professionnels :

- Bruno DE GIRVAZ, agriculteur ;

Pour les structures partenaires :

- Déborah THÉVENIN, Office National des Forêts ;

Pour la LPO Bourgogne-Franche-Comté :

- Etienne COLLIAT-DANGUS, chargé de mission et coordinateur Nature de proximité ;

Pour le bureau d'études EMC Environnement :

- Eric MORHAIN, expert - ingénieur conseil

Lors de chaque réunion du comité de pilotage, ont participé Claire Maruejols ou Olivier MEYER, représentants l'OFB.

1.3- Calendrier de réalisation

Le calendrier prévu et réalisé est présenté dans la **Figure 2**.

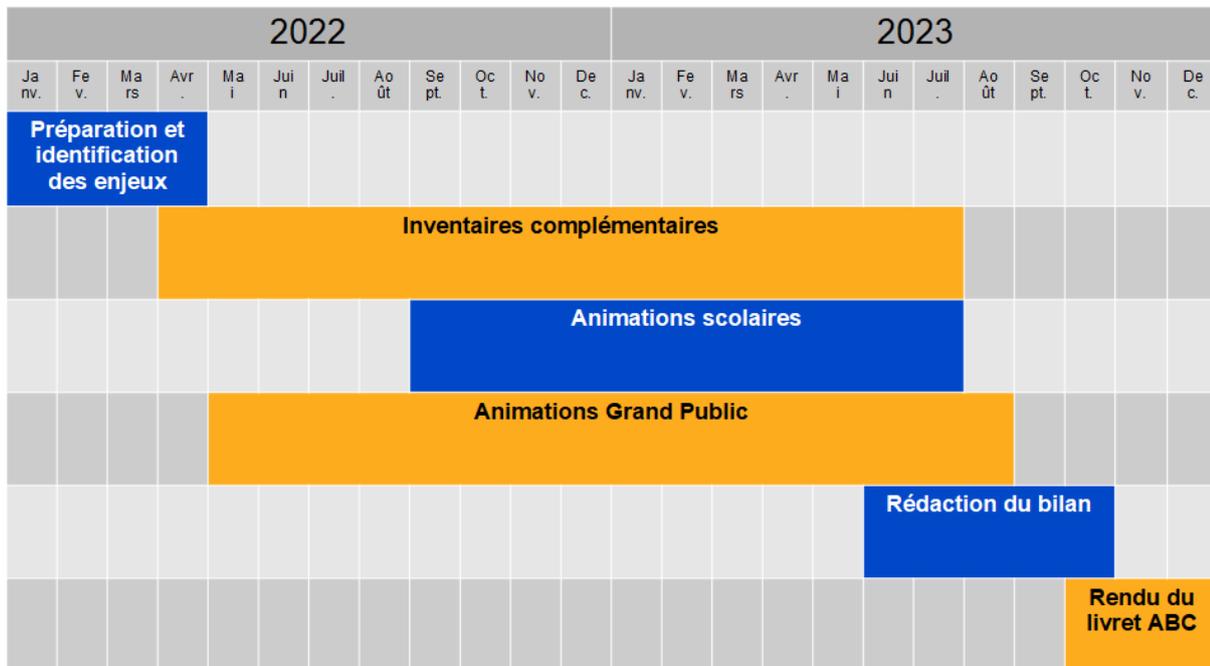


Figure 2 : Calendrier des réalisations de l'ABC de Fleurey-sur-Ouche

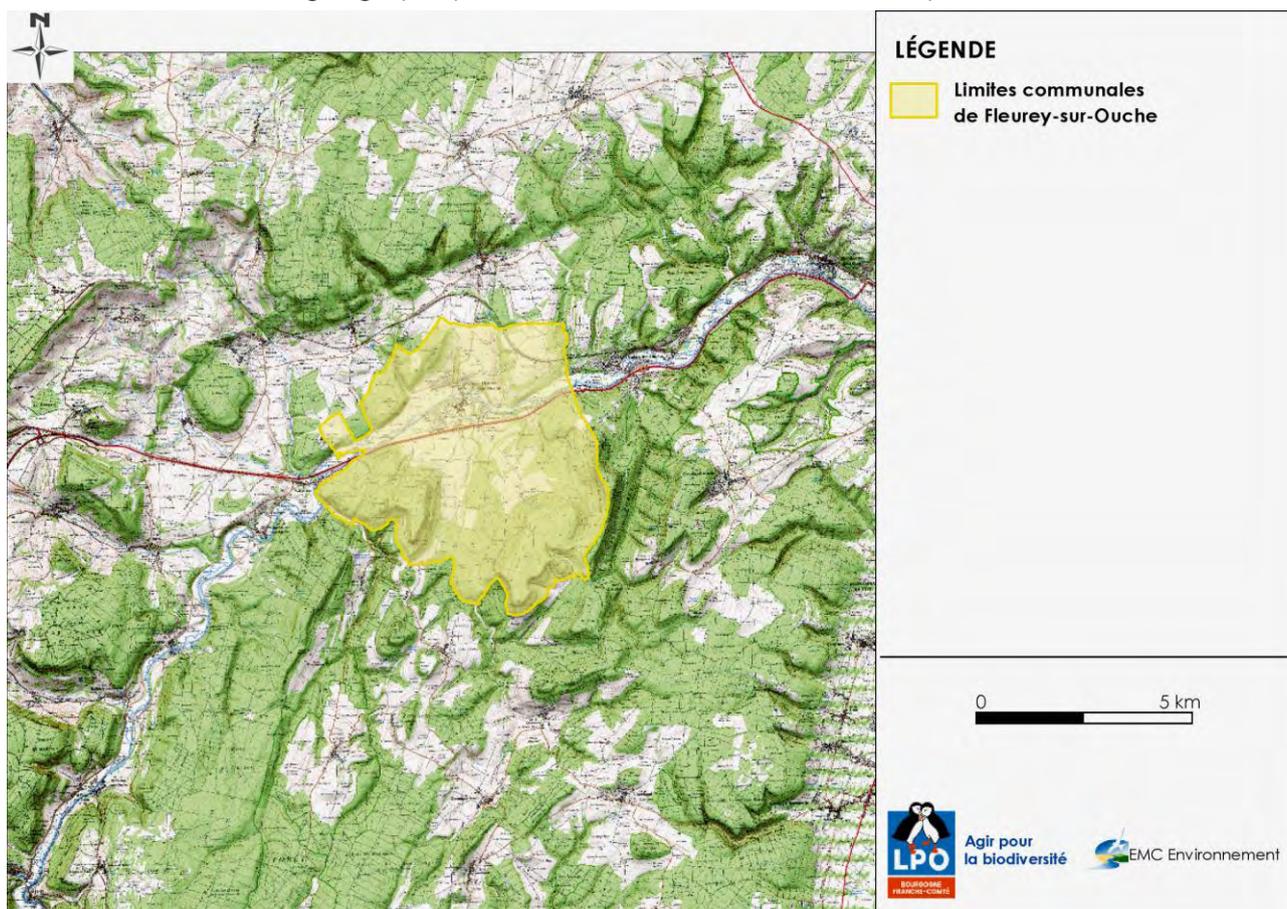
II. Présentation du territoire communal

II.1- Géographie

II.1.1- Localisation

La commune de Fleurey-sur-Ouche est une commune rurale de 1370 habitants en 2020, située dans le département de la Côte-d'Or, à l'Ouest et à 17 km de Dijon, à l'Est et à 13 km de Sombornon (**carte n°1**).

Carte n°1 : localisation géographique du territoire communal de Fleurey-sur-Ouche



Elle fait partie de la vallée de l'Ouche et la Montagne Dijonnaise.

Elle se situe sur l'axe de l'autoroute A38, qui permet de rejoindre l'autoroute A6.

Fleurey-sur-Ouche est traversée par le canal de Bourgogne et par la voie ferrée Dijon-Paris.

C'est une commune ayant un vaste territoire d'une superficie de 2976 hectares, appartenant à la communauté de communes Ouche et Montagne.

Elle est limitrophe des communes suivantes :

- Ancey et Mâlain au Nord-Ouest
- Sainte-Marie-sur-Ouche à l'Ouest,
- Arcey et Urcy au Sud-Ouest
- Valforêt au Sud,
- Flavignerot au Sud-Est,
- Velars-sur-Ouche à l'Est,
- Lantenay au Nord.

II.1.2- Climat

Selon les données de la station météorologique de Dijon-Longvic, couvrant la période 1991-2020, nous pouvons préciser le climat qui règne sur le territoire de Fleurey-sur-Ouche, avec des spécificités locales dues au relief et aux expositions :

- Les pluies sont régulièrement réparties dans l'année avec une moyenne annuelle de 743 mm, avec des pics aux mois de mai, octobre et novembre (plus de 70 mm par mois), des pluies assez abondantes à l'automne et des pluies nettement moins marquées à la fin de l'hiver (février – mars). A Fleurey-sur-Ouche, les précipitations moyennes annuelles sont de l'ordre de 850 mm,
- La température moyenne annuelle est de 11,4°C. La température moyenne la plus basse est en janvier, la plus élevée en juillet. Les records enregistrés à la station sont de -22,0°C le 15 février 1929 et de 39,5°C le 24 juillet 2019,
- On relève un bon ensoleillement avec 1890 heures par an. Le brouillard est fréquent,
- Les vents dominants sont de secteur Sud-Ouest ; les bises en hiver proviennent du Nord-Est. Les rafales de vent les plus fortes ont été enregistrées le 13 août 2015.

De fait, le secteur de Fleurey-sur-Ouche est exposé à plusieurs tendances climatiques :

- Une influence océanique caractérisée par la pluviométrie assez bien répartie tout au long de l'année,
- Une influence continentale caractérisée par des hivers froids peu arrosés et des étés chauds, souvent lourds et orageux,
- Une influence méditerranéenne qui remonte du couloir rhodanien et qui s'exprime à travers la présence de certaines espèces végétales ou animales.

II.1.3- Hydrographie

La commune de Fleurey-sur-Ouche est située dans le bassin versant de l'Ouche un affluent de la Saône.

L'Ouche prend sa source à Lusigny-sur-Ouche à 420 mètres d'altitude pour se jeter dans la Saône à Echenon à une altitude de 180 mètres.

L'Ouche parcourt donc un linéaire total de près de 100 km, dans un bassin versant de 916 km².

La commune de Fleurey-sur-Ouche appartient au bassin versant amont, encore assez bien préservé.

L'Ouche traverse la commune d'Est en Ouest, en parcourant un linéaire assez sinueux sur près de 7 kilomètres (le coefficient de sinuosité du cours d'eau de 1,10 le classe dans la catégorie des rivières sinueuses). La commune est traversée par ailleurs, en parallèle de la rivière, par le canal de Bourgogne, qui relie le bassin de la Seine au bassin du Rhône.

Le sous-sol karstique très perméable ne favorise pas la présence de cours d'eau. Le réseau hydrographique est donc limité à quelques petits ruisseaux qui s'assèchent assez vite dans la saison et à quelques combes et sources.



Formations géologiques

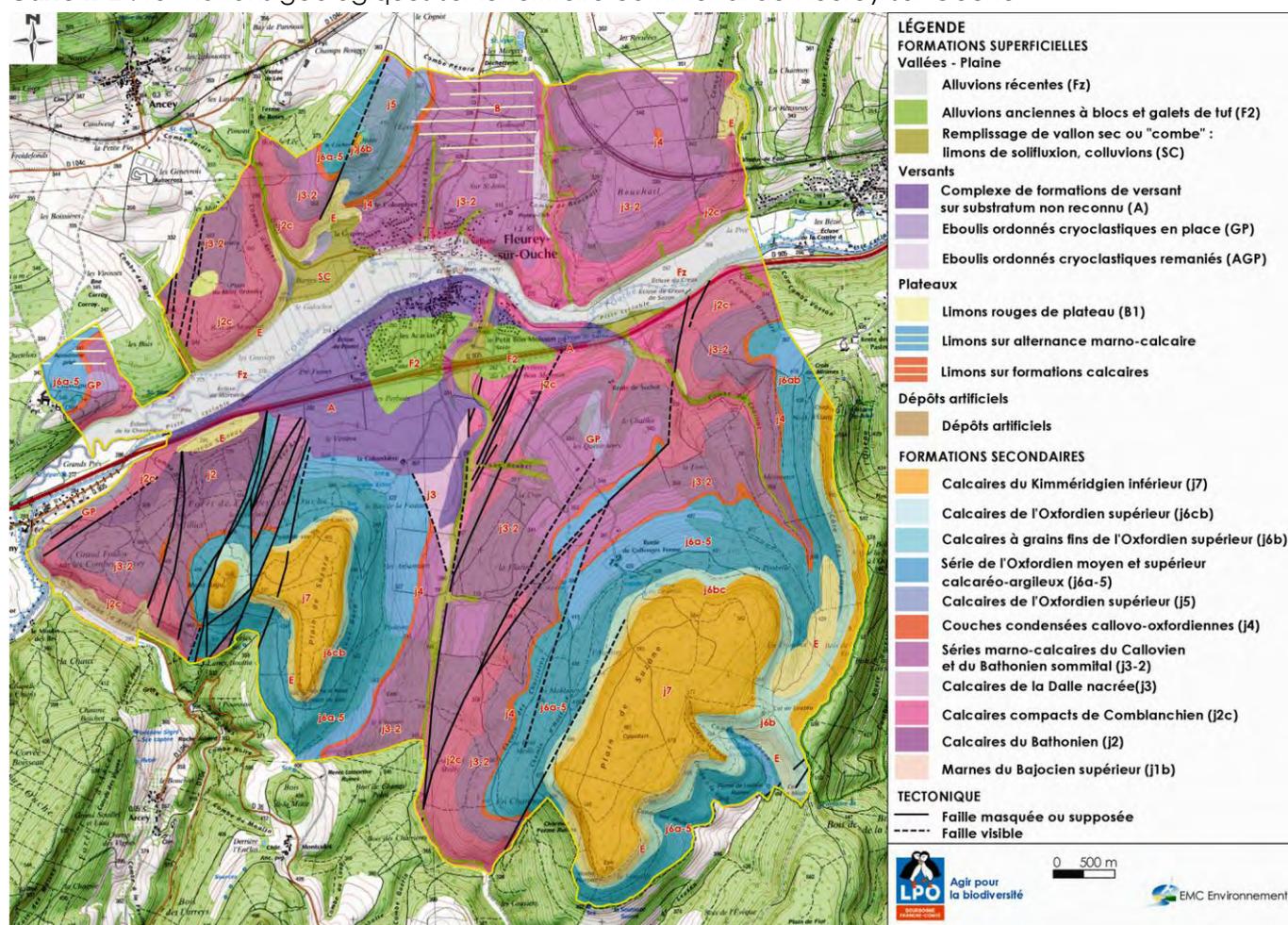
La commune de Fleurey-sur-Ouche est localisée sur les reliefs calcaires de la Montagne bourguignonne, dans le prolongement de l'arrière-côte dijonnaise.

Cette zone de plateaux forme un palier entre le massif cristallin du Morvan et le fossé bressan (plaine de Saône). L'ensemble est formé de plateaux, de buttes culminant à 600 mètres d'altitude et de la vallée de l'Ouche et de nombreuses combes plus ou moins profondes.

Le territoire de Fleurey-sur-Ouche présente une grande variété topographique ; les reliefs calcaires sont entaillés par la vallée de l'Ouche et des combes sèches.

La commune repose principalement sur des formations calcaires du Jurassique moyen et du Jurassique supérieur (Bathonien, Callovien, Oxfordien, Kimméridgien) – **carte n°2**.

Carte n°2 : formations géologiques sur le territoire communal de Fleurey-sur-Ouche



Ces formations calcaires dures et compactes comprennent des bancs marneux plus friables et sont entaillées de failles géologiques.

Les calcaires durs et compacts sont visibles à travers les falaises présentes au niveau des combes et sur les versants de la vallée de l'Ouche. Ces calcaires ont été et restent encore exploités (présence de plusieurs carrières abandonnées ou en cours d'activité).

Sur les reliefs, affleurent des calcaires à niveaux marneux riches en fossiles.

Les calcaires grenus bicolores du Callovien, communément appelés « dalle nacrée », ont été utilisés comme pierre à bâtir. Les marnes affleurent sur les versants des buttes. Elles comprennent un niveau calcaréo-argileux riche en oxydes de fer. Quelques sources prennent naissance à la base de ces niveaux marneux. La partie sommitale des buttes est constituée de calcaires massifs et compacts du Kimméridgien qui forment localement des petites falaises. Des formations superficielles de type éboulis issues de l'altération des calcaires tapissent les versants de ces buttes. Des placages importants de matériaux plus fins à dominante argileuse (colluvions) sont présents en pied de versant et dans le fond des combes. Il s'agit d'argiles silteuses brunes, rouges ou ocre-jaunâtre, à éboulis calcaires, épars ou disposés en lits, tapissant presque l'ensemble des combes.

Les versants sont couverts par plusieurs types de dépôts :

- le complexe de formation de versant est constitué de produits d'altération de la formation sous-jacente, de colluvions et de sables cryoclastiques,
- les éboulis ordonnés cryoclastiques sont constitués d'éléments calcaires anguleux, mêlés à une matrice argilo-sableuse
- les éboulis récents et anciens sont constitués d'éléments de tous calibres, calcaires.

Sur les plateaux, des limons rouges, constitués d'argiles silteuses rouges à brunes, à petites concrétions ferrugineuses, recouvrent essentiellement les formations marneuses ou calcaréo-argileuses.

Dans le fond de vallée, le socle calcaire est recouvert par les alluvions :

- les alluvions anciennes, constituées de blocs, de galets et de graviers calcaires argileux ou sableux. Elles forment une terrasse qui domine de 10 à 30 mètres le cours d'eau. Elles sont recouvertes de limons rouges ou de sables cryoclastiques,
- les alluvions récentes constituées d'argiles silteuses brunes à cailloutis calcaires et recouvertes de limons,

Le village de Fleurey-sur-Ouche repose directement sur les calcaires du Comblanchien qui affleurent dans certains jardins. Au sud de la rivière, les zones urbanisées se sont développées sur les alluvions anciennes de l'Ouche et sur les colluvions de bas de versant.

Nature des sols

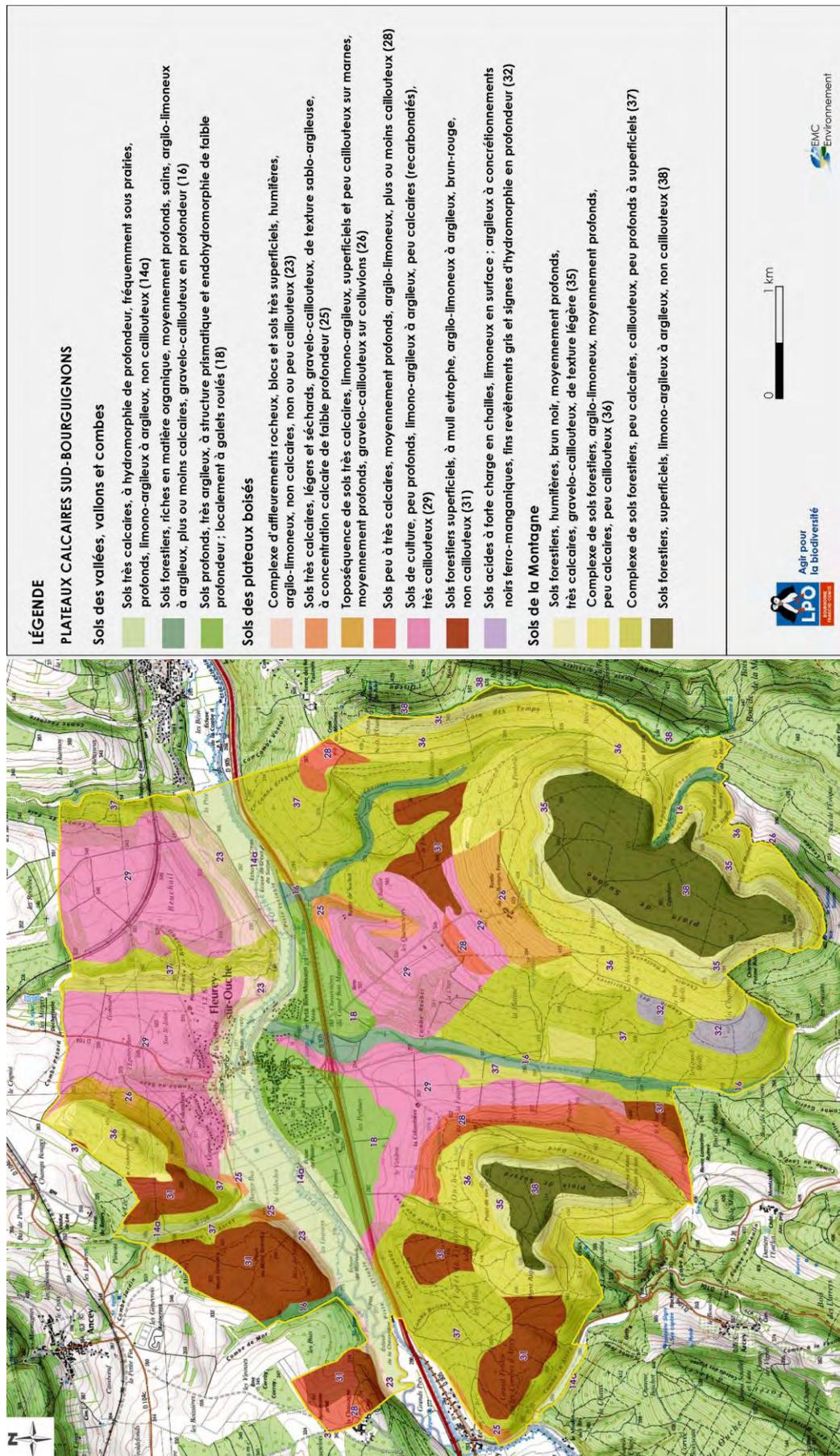
Le territoire de Fleurey-sur-Ouche offre une diversité de sols liée à la variété du substratum géologique et à la topographie :

- sols argileux superficiels sur éboulis et affleurements calcaires,
- sols argilo-limoneux calcaires à galets sur alluvions ou colluvions,
- sols profonds argileux ou gravelo-caillouteux en fond de combes...

La commune est concernée par 14 unités pédologiques (**carte n°3**) :

- Sols calcaires, très profonds, argileux de la vallée de l'Ouche (unité 14a) : ce sont des sols sains, qui inondent régulièrement. Ils sont alluviaux calcaires, à horizon rédoxique de profondeur,
- Sols forestiers, moyennement profonds, argilo-calcaires sur colluvions et éboulis des fonds de combes de la Montagne (unité 16) : il s'agit de sols colluviaux moyennement profonds, calcaires, argileux et sains, que l'on trouve dans les fonds des combes (petits vallons secs, profonds et étroits) ; dans ces combes, une végétation de type chênaie pédonculée à frêne et orme de montagne s'installe dans des conditions climatiques locales à tendance sub-montagnardes,
- Sols peu profonds, argileux, localement calcaires et à cailloux roulés des terrasses de l'Ouche (unité 18) : il s'agit de sols peu profonds, calcaires à très calcaires, qui renferment des charges caillouteuses calcaires importantes. Ce sont des rendzines,

Carte n°3 : Nature des sols sur le territoire communal de Fleurey-sur-Ouche



- Complexe d'affleurements rocheux, blocs et sols très superficiels, argilo-limoneux, humifères (unité 23) : il s'agit des sols du rebord des plateaux et des combes. Dans le paysage, cette unité est nettement visible et se caractérise par ses pentes rocheuses à exposition Sud. Le couvert végétal est constitué soit d'un taillis, soit de pelouses xérophiles,
- Sols très calcaires, gravelo-caillouteux, de texture sablo-argileuse, peu profonds sur éboulis cryoclastiques (unité 25) ; Il s'agit de sols des pentes marneuses, qui couvrent de petites surfaces,
- Toposéquence de sols très calcaires, limono-argilo-sableux, peu à moyennement profonds, sur pentes marneuses fréquemment couvertes de colluvions (unité 26) : il s'agit de sols bruns calcaires, moyennement profonds sur colluvions plus ou moins caillouteuses,
- Sols calcaires moyennement profonds, argilo-limoneux, plus ou moins caillouteux sur marnes et calcaires de l'Oxfordien (unité 28) : ce sont des sols bruns moyennement profonds, calcaires et gravelo-caillouteux,
- Sols de cultures, peu profonds, limono-argileux à argileux, peu à moyennement calcaires, très caillouteux (unité 29) : il s'agit de sols limono-argileux à argileux, caractérisés par une très forte charge caillouteuse, par une teneur en matière organique très élevée, mais par une capacité de stockage de l'eau très faible.
- Sols forestiers superficiels à mull eutrophe, argilo-limoneux à argileux, non calcaires, et non caillouteux (unité 31) : ce sont des sols des massifs forestiers, qui reposent directement sur la roche-mère de calcaire dur, qui présentent une texture argilo-limoneuse à argileuse, une teneur élevée en matière organique, une très faible réserve en eau. Ils sont le support de la chênaie-charmaie calcicole,
- Sols forestiers acides, profonds, caillouteux, limoneux en surface sur matériau d'altération argileux à chailles (unité 32) : il s'agit de sols profonds, limoneux dans les horizons supérieurs, argileux en profondeur, à charge caillouteuse élevée, avec un pH bas,
- Sols humifères, brun noir, moyennement profonds, calcaires, très gravelo-caillouteux sur éboulis calcaires (unité 35) : il s'agit de sols des pentes forestières sur éboulis calcaires, humifères, avec des teneurs élevées en matière organique, une forte charge caillouteuse, des teneurs élevées en calcaires. Ce sont des sols de texture très légère (limono-sablo-argileux) sur des pentes bien marquées,
- Complexe de sols forestiers, peu à moyennement profonds, non ou peu calcaires, sur calcaires marneux et marnes de l'Orfordien (unité 36) : il s'agit de sols peu à moyennement profonds sur des pentes assez marquées, argilo-limoneux à argileux, riches en matière organique, pas ou peu calcaires, avec une charge caillouteuse faible et une réserve en eau faible. La couverture forestière correspond souvent à une hêtraie-chênaie ou une chênaie-hêtraie-charmaie,
- Complexe de sols forestiers, superficiels à peu profonds, non calcaires sur calcaires durs du Bathonien et du Callovien (unité 37) : ce sont des sols très peu profonds, riches en matière organique, non calcaires et peu caillouteux, avec une réserve en eau faible. Ils sont le support de la chênaie-charmaie,
- Sols forestiers superficiels, humifères, limono-argileux à argileux, non calcaires, non caillouteux sur calcaires durs du Bathonien et du Kimméridgien (unité 38) : ces sols forestiers couvrent les buttes-témoins, en recouvrant les calcaires compacts. Il s'agit de sols superficiels, brun rouge à bruns, limono-argileux, avec une teneur en matière organique élevée, une charge caillouteuse très faible et une capacité de rétention en eau très faible. La forêt de type chênaie charmaie calcicole s'y développe, avec toutefois des reboisements importants en pins.

II.2- Unités paysagères

L'atlas des paysages de Côte-d'Or définit cinq unités paysagères sur le territoire communal de Fleurey-sur-Ouche :

- Le plateau forestier du Châtillonnais, sur la partie Nord de la commune.
- La Haute Vallée de l'Ouche, pour une petite frange de la vallée sur sa partie occidentale,
- L'Auxois, partie Nord du territoire,
- Le Dijonnais : correspondant à la vallée de l'Ouche,
- Les Hautes Côtes : cette unité correspond à un massif calcaire fortement boisé au relief collinaire. La forêt occupe les versants et les parties sommitales du relief, où émergent de petites falaises calcaires. L'eau est rare dans cette unité.

Le territoire de Fleurey-sur-Ouche offre un paysage diversifié lié à la variété géologique et topographique locale :

- Le fond de vallée humide et inondable offre un paysage semi-bocager, principalement occupé par des pâtures. Le réseau de haies et la ripisylve de la rivière, qui a conservé un tracé sinueux, viennent animer ce paysage champêtre. Le village de Fleurey-sur-Ouche vient s'étaler de part et d'autre de cette entité. Le canal de Bourgogne traverse cette unité paysagère.
- Les versants de la vallée offrent une tout autre ambiance paysagère : les versants abrupts exposés au sud sont colonisés par une végétation basse des milieux arides (pelouses sèches embroussaillées, fruticées à buis), d'où émergent quelques petites falaises calcaires. L'enfrichement de ces milieux traduit l'abandon agricole et la progression lente mais assurée des arbustes. On retrouve ces caractéristiques sur les flancs des combes calcaires qui incisent les plateaux de part et d'autre de la vallée. Les murets en pierres, les affleurements rocheux et les prairies sèches imbriqués dans la trame bâtie rappellent le caractère aride du coteau calcaire.
- Au Nord de la vallée, le paysage s'ouvre sur un plateau cultivé ponctué de rares bosquets et incisé localement par les combes calcaires. L'eau est absente de cette entité et quelques pelouses sèches relictuelles témoignent des conditions édaphiques locales. La voie ferrée traverse cet ensemble mais reste discrète dans le paysage par sa configuration en déblais sur une grande partie de son tracé.
- Au sud du village de Fleurey, la transition entre la vallée et le plateau est plus douce. Elle prend la forme de vastes espaces cultivés en terrasse puis en pente douce. Des affleurements calcaires et des pelouses enfrichées rappellent localement la nature karstique du sous-sol, notamment aux abords de la carrière. L'eau est rare dans ce secteur et les sources naissent à la base des terrains marneux. L'autoroute marque profondément le paysage, elle forme une coupure nette entre le paysage bocager et urbanisé de la vallée et les espaces agro-forestiers de La Montagne.
- Les buttes calcaires qui dominent la vallée sont le domaine de la forêt. Le massif très étendu est dominé par les peuplements feuillus, accompagnés de quelques plantations résineuses et de forêts de pins. Quelques petites falaises émergent localement mais restent discrètes.

La commune de Fleurey-sur-Ouche possède un patrimoine bâti remarquable avec la présence de monuments historiques protégés (Eglise, Viaduc de fin) mais il convient également de souligner la qualité du patrimoine naturel, minéral et végétal : bocage de la plaine alluviale, rivière et sa ripisylve, réseau de haies, murets en pierres sèches, curiosités géologiques locales (combes calcaires caractéristiques des paysages, roches d'Orgères, Roche « qui vire » de la combe de Beuchail, roche d'Anse). Des sentiers balisés agrémentés de panneaux pédagogiques mettent en valeur ce patrimoine paysager.



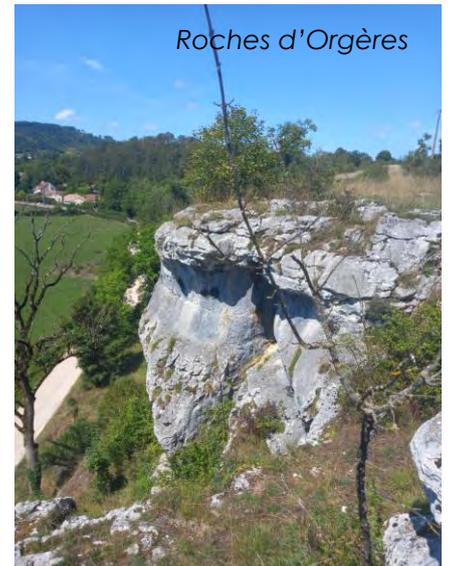
La Roche qui vire (Guy Masson)



Vue panoramique depuis la Roche d'Anse



Vue sur le bourg et le Nord du territoire de Fleurey-sur-Ouche depuis la Roche Madame



Le vieux village compte également un patrimoine végétal intéressant, avec la présence de jardins, clos, vergers et parcs arborés qui forment un écrin au bâti traditionnel.

Le territoire offre enfin des points de vue et des perspectives remarquables sur la vallée de l'Ouche et sur les monts boisés, depuis les belvédères du Plain de Suzard et depuis les hauteurs du village.

Les points noirs paysagers ont un impact fort sur le cadre de vie des habitants et sur la perception du village par les visiteurs. Ils nécessitent une attention particulière quant à leur devenir ou au traitement paysager de leurs abords. A Fleurey-sur-Ouche, ils concernent particulièrement :

- la zone d'activités le long de l'autoroute et le caractère hétéroclite des bâtiments ;
- Le développement des derniers lotissements qui vient perturber le paysage urbain historique avec des éléments qui tendent à banaliser le paysage ;
- l'enfrichement des pelouses sèches risque à terme de fermer le paysage ;
- Les dépôts de gravats et déchet verts qui tendent à se multiplier dans les espaces naturels ;
- Le mitage du territoire par des constructions légères isolées (cabanons, caravane).

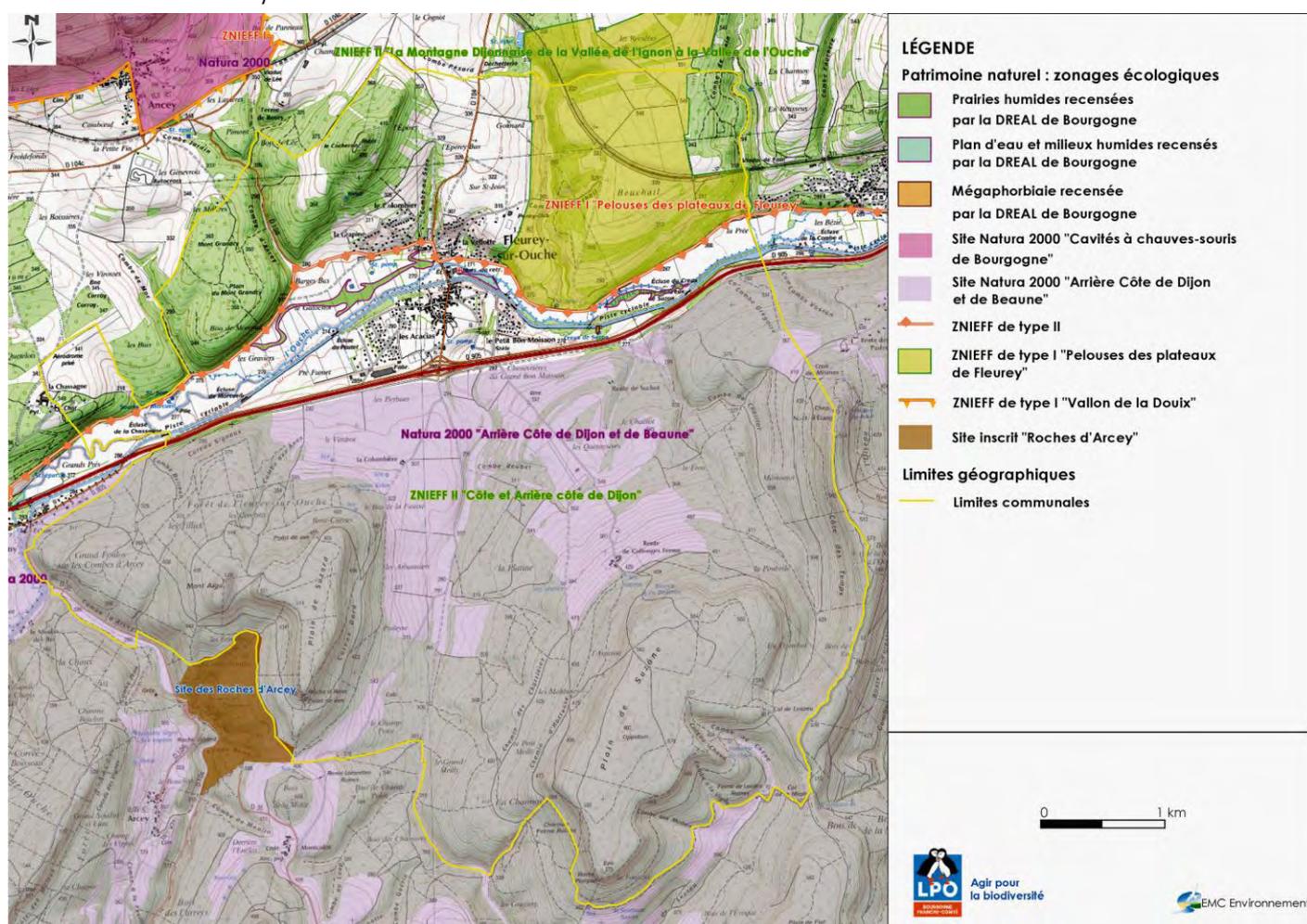
II.3- Zonages d'intérêt et de protection

La commune de Fleurey-sur-Ouche est située à moins de 20 kilomètres de Dijon et elle présente des caractéristiques rurales marquées. Elle s'inscrit dans la vallée de l'Ouche, qui entaille une zone de plateaux, de buttes et de combes calcaires occupés par la forêt et les grandes cultures. La diversité géomorphologique du territoire se concrétise par une biodiversité reconnue au sein des espaces naturels, agricoles et forestiers, qui concerne aussi bien les milieux humides du fond de vallée que les pelouses sèches sur les reliefs calcaires accidentés.

La commune de Fleurey-sur-Ouche ne compte toutefois aucune zone naturelle protégée de type Réserve naturelle ou Arrêté préfectoral de protection de biotopes. Cependant, le site inscrit des Roches d'Arcey effleure le territoire communal dans sa partie Sud-Ouest (**carte n°4**).

Elle est en outre concernée par des zones d'intérêt écologique, faunistique et floristique (Z.N.I.E.F.F.) inventoriées par la DREAL de Bourgogne-Franche-Comté.

Carte n°4 : le patrimoine naturel de la commune de Fleurey-sur-Ouche (zonages environnementaux)



Une Z.N.I.E.F.F. est un secteur du territoire national pour lequel les experts et les scientifiques ont identifié des éléments remarquables du patrimoine naturel. Deux grands types de zones sont distingués :

- Les ZNIEFF de type 1 sont des secteurs de superficie souvent réduite, caractérisés par la présence d'espèces rares ou protégées et de milieux naturels remarquables ou d'intérêt national ou régional.
- Les ZNIEFF de type 2 sont constituées de grands ensembles naturels riches ou peu modifiés ou offrant des potentialités importantes.

ZNIEFF

Le territoire communal de Fleurey-sur-Ouche est concerné par deux ZNIEFF de type II :

- la ZNIEFF de type 2 « La Montagne dijonnaise de la vallée de l'ignon à la vallée de l'Ouche », répertoriée sous le numéro 2600.14993. Le site est reconnu d'intérêt régional pour ses habitats forestiers, ses zones humides et ses pelouses sèches avec la faune et la flore qui y est inféodée.
- la ZNIEFF de type 2 « Côte et arrière-côte de Dijon » n°260014997. Ce site est d'intérêt régional pour ses habitats diversifiés (friches calcaires, massifs forestiers), les nombreuses espèces végétales et animales adaptées aux conditions sèches et ensoleillées, mais aussi montagnardes et froides.

Le territoire est également concerné par la ZNIEFF de type I « Pelouses et plateau de Fleurey-sur-Ouche » n° 260030295, qui comprend les Roches d'Orgères, la combe et les pelouses sèches de Beuchail mais également des cultures qui abritent des messicoles rares. Les pelouses calcaires accueillent plusieurs espèces végétales rares et remarquables (Scutellaire des Alpes, Inule des montagnes, Micrope droit...), mais aussi une faune patrimoniale, dont une population unique en Bourgogne du Dectique des brandes, une sauterelle menacée en France, déconnectée des principales populations d'Ardèche et de Haute-Loire.



Orlaya grandiflora

Champs au Nord du territoire communal, qui abritent des espèces messicoles rares

Site Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels ou semi-naturels ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils abritent. Le réseau Natura 2000 a pour objectif de maintenir la diversité biologique des milieux, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales dans une logique de développement durable.

Deux types de sites caractérisent le réseau Natura 2000 :

- Les Z.P.S. (Zones de Protection Spéciale) : elles sont créées en application de la directive européenne 79/409/CEE (plus connue sous le nom de « Directive Oiseaux ») relative à la conservation des oiseaux réglementaire ou contractuel).
- Les Z.S.C. (Zones Spéciales de Conservation) : elles sont introduites par la directive 92/43/CEE (Directive Habitats-Faune-Flore). Une Z.S.C. est un site naturel ou semi-naturel qui présente un fort intérêt pour le patrimoine naturel exceptionnel qu'il abrite et pour lequel les États membres doivent prendre des mesures pour conserver le patrimoine naturel du site en bon état. Dans ces sites, un opérateur local est chargé d'élaborer un programme de gestion du site.

Le territoire communal de Fleurey-sur-Ouche est concerné par le site Natura 2000 « Arrière-Côte de Dijon et de Beaune » (ZPS n°FR2612001).

Il est également situé à proximité du site « Cavités à chauves-souris en Bourgogne », dont l'entité locale se situe sur le territoire de la commune limitrophe d'Ancey.

Le site Natura 2000 « Arrière-Côte de Dijon et de Beaune » est géré par la Communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud. Il couvre une surface de 60661 hectares caractérisée par des plateaux calcaires incisés par des combes. Il est caractérisé par de grands massifs forestiers entrecoupés de pelouses calcaires, prairies et cultures. Il présente des habitats naturels très diversifiés favorables à l'alimentation et à la reproduction de nombreuses espèces d'oiseaux d'intérêt patrimonial (Hibou grand-duc, Faucon pèlerin, Petit-duc, Chevêche d'Athéna, Circaète Jean-le-Banc, Aigle botté, Engoulevent d'Europe, Alouette lulu, Pie-grièche écorcheur, Oedichème criard...).

Le DOCOB a fixé plusieurs objectifs :

- Maintenir des habitats agropastoraux permettant aux espèces inféodées de nicher et de trouver la ressource alimentaire nécessaire
- Améliorer la conservation des pelouses et habitats associés en privilégiant les modes de gestion extensifs. Ces objectifs passent par les mesures suivantes : Restaurer les pelouses sèches en mauvais état de conservation, entretenir les pelouses sèches en bon état de conservation
- Améliorer la capacité d'accueil des milieux cultivés et des prairies pour les espèces inféodées : cet objectif pourra être atteint en réduisant l'utilisation des biocides, et en développant les pratiques agricoles favorables aux espèces
- Maintenir la connectivité entre les habitats naturels pour conserver la fonctionnalité des milieux. Rétablir les connexions entre les différentes zones fonctionnelles afin de permettre la migration des espèces et d'améliorer l'adaptation au changement climatique. L'amélioration de la connectivité des habitats passe par la restauration des continuités entre les pelouses, la restauration des connectivités entre les zones de maillage bocager fonctionnelles, le maintien et la restauration des autres composantes paysagères favorables aux oiseaux
- Maintenir un milieu forestier fonctionnel, une mosaïque de milieux où tous les stades de développement forestier sont présents. Le maintien suffisant de zones forestières matures favorables aux espèces forestières passe par le fait de favoriser la diversité des stades de la dynamique forestière par des opérations d'irrégularisation et la conservation d'îlots et d'arbres sénescents, de favoriser un degré de naturalité optimum des forêts de ravin en privilégiant la non-intervention, de prendre en compte le cycle de vie des oiseaux dans le calendrier des travaux forestiers.
- Assurer un bon état de conservation des espèces sensibles au dérangement en concertation avec les différentes activités sur le site, en favorisant l'appropriation sociale et l'intégration territoriale du site Natura 2000. Pour atteindre cet objectif, il convient de mettre en œuvre plusieurs mesures : intégrer les enjeux de conservation du site dans les politiques publiques et d'aménagement du territoire, mettre en cohérence les activités socio-économiques avec les enjeux de conservation, développer des outils de communication afin de sensibiliser le grand public et les acteurs socio-économiques, mettre en place un porteur à connaissance pour permettre la transmission des données naturalistes aux exploitants concernés, mettre en cohérence la pratique sportive avec les objectifs de conservation du site
- Mettre en œuvre le DOCOB : assurer l'animation du DOCOB, par la mise en place d'un suivi administratif et financier du DOCOB, de la formation régulière du personnel, et de l'évaluation du document d'objectifs.

Site Inscrit

Le Site Inscrit des Roches d'Arcey, depuis un arrêté ministériel du 22 octobre 1942, couvre une surface de 67 hectares, dont une frange étroite concerne le territoire de Fleurey-sur-Ouche (environ 2,20 hectares).

Ce site d'intérêt pittoresque et paysager, au titre de la Loi du 2 mai 1930, se caractérise essentiellement par ses falaises, ses boisements et ses pelouses sèches.

Le cœur du site comprend les falaises calcaires dites « Les Roches d'Arcey », mais également les versants boisés, qui surplombent les falaises. La Combe Noire, dominée par les falaises, fait partie également de ce site inscrit. Toutefois, la pratique de véhicules tout terrain dans la combe et les phénomènes d'érosion aux abords de la route départementale RD104, sont source de dégradation de ce site.

En terme de gestion du site, il est recommandé de préserver les pelouses calcaires ainsi que les boisements calcaires et de mettre fin aux exercices d'entraînement des véhicules tout terrain dans la combe, qui dégradent fortement le caractère pittoresque et paysager du site.

Zones humides

Les zones humides ont été recensées par le Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne et cartographiées sur le site de la DREAL de Bourgogne-Franche-Comté et sur le site Sigogne.org.

Dans la vallée de l'Ouche, quatre zones humides ont été délimitées :

- des prairies humides fauchées ou pâturées (OU-ZH-003), d'une surface de 8,18 hectares,
- un plan d'eau et des milieux humides associés (OU-ZH-005), d'une surface de 1,04 hectare,
- des prairies humides fauchées ou pâturées (OU-ZH-009), d'une surface de 2,75 hectares,
- une mégaphorbiaie (OU-ZH-36), d'une surface de 0,12 hectare.



L'Ouche



Prairies alluviales

La surface totale recensée par la DREAL est de l'ordre de 12 hectares.

III. Synthèse des données existantes

III.1- Objectifs

La compilation des données existantes sur le territoire étudié est un préalable essentiel permettant de rassembler, valoriser et mettre à disposition les données existantes. Ces informations constituent un premier socle de connaissances et une première étape d'identification des secteurs où les données sont insuffisantes, voire absentes.

Ce travail de synthèse consiste à rassembler les données existantes, issues de divers experts, scientifiques ou des ressources documentaires.

Diverses études antérieures, publiques ou privées, ont été réalisées sur le territoire communal de Fleurey-sur-Ouche. Si une partie de ces données a déjà été centralisée au sein des plateformes de gestion de données, de nombreuses données issues d'études ponctuelles diverses restaient à identifier, recenser et exploiter.

III.2- Méthode

III.2.1- Données existantes

De nombreuses données ont été produites et centralisées par la LPO, la DREAL Bourgogne-Franche-Comté et le Conservatoire Botanique. Ces données sont centralisées sur les plateformes de gestion informatique de données.

Ces données sont issues d'études de terrain du réseau de producteurs de données (privées ou publiques) et du dépouillement bibliographique. A ces données existantes ont été ajoutées des données issues des données bibliographiques.

III.3- Ressources documentaires et bibliographie

Association des Amis du Leuzeu, 2022 – La Lettre du Leuzeu n°3 – 4p.

Association des Amis du Leuzeu, 2022 – La Lettre du Leuzeu n°4 – 4p.

Association des Amis du Leuzeu, 2023 – La Lettre du Leuzeu n°3 – 4p.

BAFU, 2008 – Rapport de présentation de la révision du Plan Local d'Urbanisme de Fleurey-sur-Ouche – 491 p.

Berrod L., 2022 – Bilan de l'action messicole en Côte-d'Or, année 2021 – CBNBP – 24 p.

Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne, 2021 – Diagnostic de l'évolution des pelouses calcaires situées sur les côtes et les hautes-côtes de Côte-d'Or – document de vulgarisation – 4 p.

Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne, Biotope, 2021 – Diagnostic de l'évolution des pelouses calcaires situées sur les côtes et les hautes-côtes de Côte-d'Or, étude 2019-2021 – rapport technique – 32 p.

DDT, 2010 – Atlas des paysages de la Côte-d'Or – 345 p.

DREAL de Bourgogne-Franche-Comté, 2016 – Côte et arrière-côte de Dijon, ZNIEFF de type II n°2600.14997 – 42 p.

DREAL de Bourgogne-Franche-Comté, 2016 – Pelouses et plateaux de Fleurey-sur-Ouche, ZNIEFF de type I n°2600.30295 – 9 p.

- Frelin C., 2020 – Compte-rendu de la mini-session de la Société Botanique de France en Côte-d'Or du 25 au 27 mai 2018 – Le Journal de Botanique n°91 – p. 47-66.
- Fried G. et Cadet E., 2007 – Le lieu-dit « Beuchail » à Fleurey-sur-Ouche (21) : un site remarquable pour la flore messicole – INRA ENESAD – Le Monde des Plantes – p. 19 à 23.
- Gardiennet A. et Vallade J., 2017 - Fleurey-sur-Ouche, Les Roches d'Orgères – Bulletin de l'association française de lichénologie – Volume 42, fascicule 2 – 6 p.
- HIPAF, 2011 – Compte-rendu d'une sortie sur la flore messicole du 11 juin 2011 – 1 p.
- HIPAF, 2017 – Lettre d'information n°19 – 7 p.
- HIPAF, 2021, Compte-rendu d'une sortie sur les pelouses de Fleurey-sur-Ouche – 3 p.
- HIPAF, 2021 – Synthèse des actions de l'association – 7 p.
- HIPAF, 2022 – Compte-rendu de la visite du sentier des Roches d'Orgères – 4 p.
- Le Borbéteil, 2023 – Journal municipal de Fleurey-sur-Ouche n°67 – 23 p.
- Lefeuvre G., 2015 - DOCOB du site Natura 2000 Arrière côte de Dijon et de Beaune – Communauté d'agglomération de Beaune, Côte et Sud, LPO - 211 p. + annexes
- Marchais G., 2017 – DOCOB du site Natura 2000 n°FR2600975 Cavités à chauves-souris en Bourgogne – Ecosphères et SHNA – 393 p.
- Masson G., 2010 – Compte-rendu de la visite du sentier des Roches d'Orgères – 3 p.
- Masson G. et Mugnier J., 2022 – Clichés photographiques de la sortie du 28 mai 2022 – 6 p.

III.4- Bilan des données existantes

III.4.1- Synthèse

Les plantes messicoles (article de G. Fried et E. Cadet, article de la commune)

Les plantes messicoles sont des espèces sauvages, qui ont la particularité d'être inféodées aux champs cultivés. Le mot « messicole » signifie d'ailleurs « qui habite dans les moissons » (en latin). Ces plantes sont presque toutes des annuelles à germination hivernale et trouvent des conditions favorables à la réalisation de leur cycle de vie dans les champs de céréales d'hiver. Le travail du sol, les semis et les récoltes constituent le cadre temporel de la vie de ces espèces sauvages, qui naissent et vivent au même rythme que les plantes cultivées qu'elles accompagnent.

Souvent considérées comme des « mauvaises herbes », les plantes messicoles rendent pourtant de précieux services écologiques. On peut, par exemple, citer le fait qu'elles attirent les pollinisateurs et permettent, en diversifiant la biodiversité au champ, l'accueil d'auxiliaires des cultures.

Malgré cela, nombre d'entre elles sont aujourd'hui menacées, du fait de l'intensification des pratiques agricoles.

C'est pourquoi, leur protection est un enjeu majeur et fait l'objet d'un Plan National d'Actions depuis 2012.

En Côte-d'Or, le conseil départemental a alors engagé, depuis 2015, un partenariat avec le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP) et la Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or, visant à mettre en oeuvre des actions de conservation de la flore messicole.

Des parcelles situées sur la commune de Fleurey-sur-Ouche et présentant des enjeux forts pour la conservation des espèces messicoles sont concernées par ces actions. Ainsi, plusieurs exploitants agricoles de la commune se sont engagés dans une démarche de préservation de cette biodiversité particulière. Pour cela, ils ont acceptés des changements de pratique de manière totalement volontaire.

C'est pourquoi, afin de valoriser le travail effectué par les agriculteurs locaux qui s'impliquent dans la préservation de la biodiversité, et afin de communiquer sur l'enjeu de conservation des messicoles, la commune de Fleurey-sur-Ouche a accepté la mise en place d'un panneau d'information par le conseil départemental de Côte-d'Or. Vous pourrez voir ce panneau à partir de juin 2021, lors de vos promenades sur la commune, au lieu-dit « En Beuchail », sur le plateau au Nord Est de la commune, au-delà de la voie ferrée.

La réponse est complexe et nous ne disposons, à ce jour, que de quelques éléments de réponses après avoir mené une enquête auprès de deux exploitants agricoles de la zone. La proximité de la roche-mère limitant par endroit la profondeur du sol à quelques centimètres et la présence de nombreux cailloux constituent à la fois un milieu propice pour les messicoles et une contrainte culturelle importante empêchant des pratiques trop intensives. La pauvreté du sol impose, comme sur l'ensemble des plateaux calcaires autour de Dijon, une rotation simplifiée de type colza - blé d'hiver - orge d'hiver. Sur les substrats les plus squelettiques, comme en plusieurs points du lieu-dit « Beuchail », les objectifs de rendement sont faibles et conduisent les agriculteurs à limiter les intrants (fertilisants et phytosanitaires) pour conserver un revenu positif...

L'impossibilité d'effectuer des labours profonds (jamais au-delà de 20 centimètres) semble aussi être favorable aux messicoles.

Les espèces messicoles sont des plantes qui accompagnent les céréales. Au cours du XXème siècle, ces espèces végétales ont subi une forte régression en lien avec l'intensification des pratiques agricoles.

En 1998, avec la mise en place d'un projet ministériel de conservation des plantes messicoles, une hiérarchisation en trois niveaux de rareté a été définie :

- niveau 1 : les taxons en situation précaire
- niveau 2 : les taxons à surveiller
- niveau 3 : les taxons encore abondants.

A partir de 2003, après la découverte de l'espèce *Caucalis* à grandes fleurs (*Orlaya grandiflora*) en grand nombre sur les parcelles agricoles au lieu-dit « Beuchail » à Fleurey-sur-Ouche, des prospections soutenues entre 2005 et 2007 ont été entreprises pour inventorier les plantes messicoles de ce site. En parallèle, des entretiens avec les deux agriculteurs concernés par ce site ont été menés pour connaître les conduites culturales, ainsi que l'historique des parcelles agricoles.

Le site du Beuchail couvre une surface de 100 hectares environ au Nord-Est du bourg de Fleurey-sur-Ouche ; reposant sur des calcaires durs en plaquettes, surmontés de rendzines superficielles à forte charge caillouteuse, les sols sont couverts par des cultures d'hiver (blé, orge, colza) et des jachères, entourées de plantations de pins, de bosquets, de pelouses sèches et de pierriers.

Les inventaires floristiques ont permis de relever deux groupements principaux :

- les communautés annuelles des grandes cultures et de bords de champs
- les communautés de plantes vivaces des jachères.

Ces inventaires ont recensé 30 espèces en plein champ et 45 espèces en bordure, ce qui dépasse très largement les moyennes habituellement rencontrées en zones de cultures.

De plus, le nombre d'espèces remarquables rencontrées fait que ce site est assez exceptionnel, avec la présence de la Nigelle des champs, du Bifora rayonnant, du Buplèvre à feuilles rondes, du Grand Polycnème, de la Passerine, de la Spéculaire miroir-de-Vénus, de la Caucalide à fruits larges, de l'Anthémis des teinturiers...

Par ailleurs, deux plantes exotiques avaient été relevées, lors des prospections des messicoles, à savoir l'Ambroisie à feuilles d'armoise et la Sauge des Rocheuses.

Les auteurs de l'article ont tenté ensuite de répondre à la question « comment expliquer une telle richesse en espèces messicoles rare dans une aire si restreinte ? ».

Le sol superficiel avec une charge caillouteuse élevée est propice à la présence des espèces messicoles calcicoles xéro-thermophiles. De plus les caractéristiques de ces terres empêchent des pratiques agricoles trop intensives :

Une rotation simplifiée : La pauvreté du sol impose une rotation simplifiée de type colza – blé d'hiver – orge d'hiver.

Des apports d'intrants réduits : Le sol squelettique en plusieurs endroits du Beuchail induit des rendements faibles et donc la limitation des intrants (fertilisation et apport de pesticides), pour que les agriculteurs puissent s'y retrouver sur le plan financier. Les herbicides de pré-levée sur les colzas sont peu efficaces sur plusieurs messicoles (notamment les Braciacées, l'Adonis, le Bleuet, les Géraniums et certaines Apiacées).

Des labours superficiels ou absents : l'impossibilité de réaliser des labours profonds semble favorable aux messicoles.

La menace la plus importante pour ces espèces messicoles serait l'abandon de l'agriculture, qui serait accompagné par la fermeture du milieu et donc la disparition de ces plantes.

Il est proposé au final un suivi annuel des populations de messicoles sur le Beuchail, en particulier les espèces les plus rares et la tenue d'un registre des pratiques agricoles annuelles sur ce secteur.

Tableau n°1 : liste des espèces messicoles recensées par G. Fried et E. Cadet

| Niveaux | Nom scientifique | Nom vernaculaire | Localisation |
|-----------------|--------------------------------------|----------------------------|--|
| Niveau 1 | <i>Adonis flammea</i> | Adonis flamme | Champ de colza, bord de champ |
| | <i>Bifora radians</i> | Bifora rayonnant | Champ de colza, bord de champ de colza et d'orge |
| | <i>Bupleurum rotundifolium</i> | Buplèvre à feuilles rondes | Champ de colza, bord de champ de colza et d'orge |
| | <i>Camelina microcarpa</i> | Caméline à petits fruits | Champ, bord de champ |
| | <i>Galium aparine subsp. spurium</i> | Gaillet bâtard | Jachère |
| | <i>Nigella arvensis</i> | Nigelle des champs | Jachère |
| | <i>Orlaya grandiflora</i> | Caucalis à grandes fleurs | Bord de champ, jachère |
| | <i>Polycnemum majus</i> | Grand Polycnème | Jachère |
| | <i>Thymelaea passerina</i> | Passerine | Jachère |
| Niveau 2 | <i>Ajuga chamaepitys</i> | Bugle jaune | Bord de champ, jachère |
| | <i>Bunium bulbocastanum</i> | Châtaigne de terre | Bord de champ |
| | <i>Caucalis platycarpus</i> | Caucalide à fruits larges | Bord de champ |
| | <i>Centaurea cyanus</i> | Bleuet | Champ, bord de champ |
| | <i>Consolida regalis</i> | Dauphinelle des champs | Champ, bord de champ |
| | <i>Gagea villosa</i> | Gagée des champs | Jachère |
| | <i>Legousia hybrida</i> | Spéculaire miroir de Vénus | Bord de champ |
| | <i>Legousia speculum-veneris</i> | Miroir de Vénus | Bord de champ, jachère |
| | <i>Papaver argemone</i> | Coquelicot argémone | Champ, bord de champ |
| | <i>Ranunculus arvensis</i> | Renoncule des champs | Bord de champ |
| | <i>Stachys annua</i> | Epiaire annuel | Champ, jachère |
| | <i>Valerianella rimosa</i> | Valérianelle sillonnée | Champ, bord de champ |
| | <i>Vicia villosa subsp. villosa</i> | Vesce velue | Bord de champ |

| Niveaux | Nom scientifique | Nom vernaculaire | Localisation |
|----------|---|-------------------------------|-------------------------------|
| Niveau 3 | <i>Alopecurus myosuroides</i> | Vulpin des champs | Champ, bord de champ |
| | <i>Aphanes arvensis</i> | Aphanès des champs | Champ, bord de champ, jachère |
| | <i>Avena sativa</i> subsp. <i>fatua</i> | Folle-avoine | Champ, bord de champ |
| | <i>Galium aparine</i> subsp. <i>aparine</i> | Gaillet gratteron | Champ, bord de champ, jachère |
| | <i>Lithospermum arvense</i> | Grémil des champs | Bord de champ |
| | <i>Papaver rhoeas</i> | Coquelicot | Champ, bord de champ, jachère |
| | <i>Scandix pecten-veneris</i> | Scandix peigne de Vénus | Champ, bord de champ |
| | <i>Viola arvensis</i> | Pensée des champs | Champ, bord de champ, jachère |
| | <i>Achillea millefolium</i> | Achillée millefeuille | |
| | <i>Acinos arvensis</i> | Calament des champs | |
| | <i>Aethusa cynapium</i> | Petite ciguë | |
| | <i>Ajuga reptans</i> | Bugle rampante | |
| | <i>Allium</i> sp | Ail | |
| | <i>Anagallis arvensis</i> | Mouron rouge | |
| | <i>Anagallis foemina</i> | Mouron bleu | |
| | <i>Anthemis tinctoria</i> | Anthémis des teinturiers | |
| | <i>Arenaria serpyllifolia</i> | Sabline à feuilles de sepolet | |
| | <i>Bromus hordeaceus</i> | Brome mou | |
| | <i>Bromus sterilis</i> | Brome stérile | |
| | <i>Capsella bursa pastoris</i> | Capselle bourse-à-pasteur | |
| | <i>Centaurea scabiosa</i> | Centaurée scabieuse | |
| | <i>Cerastium arvense</i> | Céraiste des champs | |
| | <i>Cerastium fontanum</i> | Céraiste commun | |

Le diagnostic du Conservatoire d'Espaces Naturels relatif à l'évolution des pelouses calcaires

Le diagnostic réalisé par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne, relatif à l'évolution des pelouses calcaires dans le site Natura 2000 « Côte et arrière-côte de Dijon » a permis d'établir un état des lieux et d'identifier des secteurs à enjeux, les raisons de l'évolution des pelouses calcaires sur le territoire de la côte et des hautes côtes, ainsi que des secteurs qui peuvent être restaurés.

Les pelouses calcaires ont été cartographiées par photo-interprétation sur les années 1953, 2002 et 2017 afin de visualiser et quantifier leurs évolutions. L'étude se limite aux pelouses calcaires d'une surface minimum de 5000 m² avec un taux d'enfrichement inférieur à 50 %.

Un passage de terrain sur les zones cartographiées en 2017 a permis de valider le résultat.

Si en 1953, les pelouses calcaires représentaient une surface de près de 9000 hectares, elles ne couvraient plus que 1100 hectares en 2002 et seulement 1080 hectares en 2017.

Les principales causes de la disparition des pelouses calcaires dans la zone d'étude sont la dynamique naturelle par l'enfrichement des pelouses, la modification des pratiques agricole, l'enrésinement et l'artificialisation des sols.

Ce diagnostic a également permis de déterminer 404 hectares de pelouses qui sont susceptibles d'être restaurées. Il s'agit à la fois de pelouses en cours de fermeture et ayant subi un embroussaillage entre 2002 et 2017, mais également d'anciennes pelouses enfrichées.

Sur le territoire de Fleurey-sur-Ouche, le diagnostic du Conservatoire d'Espaces Naturels à Fleurey-sur-Ouche montre la disparition des pelouses calcaires dans l'aire du site Natura 2000. Toutefois, ce diagnostic à l'échelle d'un grand territoire n'est pas suffisamment précis pour déterminer de façon précise les pelouses sèches présentes sur la partie de la commune concernée par l'étude. D'une part, le diagnostic ne ciblait que les surfaces supérieures à un demi hectare, d'autre part, les pelouses sèches incluses dans les milieux forestières ou en marge des massifs boisés n'ont pas pu être prises en compte dans ce diagnostic.

La biodiversité de l'Ouche à Fleurey-sur-Ouche (article de la commune de Fleurey-sur-Ouche)

La qualité des cours d'eau est connue grâce à des analyses de l'eau, mais également grâce à des indicateurs basés sur la faune, la flore, la sensibilité à la pollution de certaines espèces et leur quantité : par exemple les poissons, les macro-invertébrés, les diatomées, les plantes aquatiques. En rivière, ces indicateurs biologiques sont pris en compte car ils témoignent de la qualité du milieu sur une plus grande durée, celle de leur durée de vie.

Ils reflètent donc mieux la qualité de la rivière grâce à l'intégration de multiples facteurs dans le temps et l'espace.

A Fleurey, en amont du village, se trouve une station du réseau de contrôle de surveillance (RCS) qui doit permettre d'évaluer l'état général des eaux à l'échelle d'un tronçon allant de Pont-de-Pany à Plombières-lès-Dijon, ainsi que son évolution à long terme. On y mesure, à fréquence régulière, l'ensemble des paramètres de l'état de santé de la rivière.

Les campagnes répétées une année sur deux sont réalisées par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) grâce à des « pêches électriques ».

C'est un moyen efficace d'échantillonner les poissons, relâchés après expertise dans son milieu naturel.

Les espèces les plus représentées sont le vairon, le blageon, la loche franche et le chabot. Seuls le vairon et le chabot sont présents selon les effectifs attendus dans ce type de cours d'eau. Ces espèces affectionnent les eaux fraîches et bien oxygénées. La présence de blocs avec anfractuosités favorise le développement du chabot.

L'espèce dite « repère » dans l'Ouche est la truite fario : or elle est largement sous représentée avec la présence de quelques individus alors qu'elle devrait être présente par plusieurs dizaines. Les facteurs en cause sont les suivants : elle pâtit de températures trop fortes, elle affectionne les écoulements courants, elle doit pouvoir migrer vers l'amont pour se reproduire, elle fraie en eau peu profonde sur des substrats grossiers oxygénés et donc non vaseux alors que les fonds sont pour la plupart colmatés par les limons.

Sont également sous représentées d'autres espèces : spirilin, ombre commun, vandoise, goujon, épinoche, barbeau.

La production végétale est tout à fait naturelle en rivière. Elle varie en fonction de la concentration en nutriments (azotes, phosphores, potassium) mais également en fonction de la quantité d'ensoleillement, la température de l'eau et la vitesse du courant.

C'est la raison pour laquelle les algues se développent davantage en période d'étiage au niveau des zones d'écoulements lenticques.

La production végétale varie en fonction des types de cours d'eau et des concentrations en nutriments (phytoplancton, algues filamenteuses, diatomées, macrophytes). En cas d'hypertrophie, une prolifération excessive d'algues affecte l'équilibre des écosystèmes. Ce phénomène conduit à l'asphyxie du milieu.

A Fleurey, les concentrations en nitrate et en phosphore total, connues depuis 2007, sont majoritairement faibles. On observe toutefois en hiver des concentrations plus élevées en nitrates, en raison du lessivage des sols. Depuis l'hiver 2018, une augmentation récurrente de cette concentration liée au lessivage est mesurée, jusqu'à 25 mg/l en moyenne alors qu'elle ne dépassait pas 20 mg/l avant 2018. L'indice biologique basé sur les macrophytes ne montre pas d'évolution corrélée avec cette augmentation des lessivages récents.

Les oiseaux emblématiques du bord de l'Ouche sont le martin pêcheur et le cincle plongeur :

Par ailleurs, d'autres espèces sont recensées : hérons, aigrettes, cormorans, canard colvert, bergeronnette des ruisseaux...

Les libellules sont de bons indicateurs de l'état de santé des rivières car leur cycle de vie commence par une phase larvaire aquatique. Ont été recensés à Fleurey les genres agrions, aeschnes, cordulegastre, calopteryx, gomphe et leste.

Parmi les mammifères, le ragondin et le rat musqué connaissent une explosion démographique depuis les années 1970 au détriment des espèces autochtones en recul (musaraigne aquatique, musaraigne de Miller).

Le Leuzeu (données issues de l'association des Amis du Leuzeu)

Le secteur du Leuzeu se démarque par la richesse botanique du vallon, témoignant de trois milieux différents : bordure forestière, pelouses calcaires, milieux humides.

On dénombre pas moins de 44 espèces végétales, parmi lesquelles : la Pulmonaire des montagnes, la Colchique, la Grande gentiane, le Genêt des teinturier, la Réglisse des bois, la Grémille officinale, l'Aspérule odorante...

Pour protéger la biodiversité du vallon, l'association des Amis du Leuzeu fait pratiquer, une seule fois par an en février, un fauchage de cet espace, fauchage dont le but est aussi d'éviter le reboisement naturel.

Plusieurs espèces animales ont été recensées sur le site : le lézard vert occidental, l'orvet, la Couleuvre d'Esculape, la Salamandre tachetée, le Lucane cerf-volant,

En revanche, deux espèces exotiques ont été observées sur le site du Leuzeu :

Le Raisin d'Amérique (*Phytolacca americana*),

Le serpent des blés (*Pantherophis guttatus*)

Le site du Leuzeu comprend plusieurs habitats naturels et des éléments remarquables du patrimoine :

- Un ruisseau s'écoule en fond de vallon.
- L'existence de quelques arbres remarquables (Bernard Leclerc)
- Un petit bois d'agrément comprenant plusieurs espèces forestières.

La richesse de la biodiversité dans le vallon du Leuzeu fait l'objet de recensements, notamment des mousses et des lichens (Jean Vallade).

Les données issues de l'association HIPAF (Histoire et Patrimoine de Fleurey-sur-Ouche)

Parmi les nombreuses actions menées par l'association HIPAF, en terme de sauvegarde du patrimoine au sens large (historique, culturel, archéologique, paysager, écologique...), Le sentier des Roches d'Orgères, classé au Plan Départemental des Itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), a fait l'objet de nombreux travaux d'aménagement de la part des bénévoles : mise en place de panneaux informatifs, mise en valeur des paysages, de la faune, de la flore, de la géologie ainsi que des vestiges industriels (carrières, ancien moulin) et archéologiques (abri sous roche, dalle funéraire ...).

Bernard LECLERCQ a édité grâce à l'HIPAF, en 2016, un livret de 60 pages sur les arbres remarquables de Fleurey-sur-Ouche. Si aucun de ces arbres n'apparaît dans l'ouvrage des arbres remarquables de Bourgogne d'Alain DESBROSSE, il n'en demeure pas moins que les arbres présents sur le territoire de Fleurey-sur-Ouche font partie du patrimoine et présentent un intérêt certain.

Guy MASSON, membre actif de l'association, est à l'origine de nombreux inventaires botaniques le long du sentier des Roches d'Orgères.

Tableau n°2 : liste des espèces végétales recensées par G. Masson

| Nom scientifique | Nom vernaculaire |
|---------------------------------|------------------------------------|
| <i>Aceras anthropophorum</i> | Orchis homme-pendu |
| <i>Acinos arvensis</i> | Calament des champs |
| <i>Agrimonia eupatoria</i> | Aigremoine eupatoire |
| <i>Ajuga genevensis</i> | Bugle de Genève |
| <i>Alliara petiolata</i> | Alliaire officinale |
| <i>Allium sphaerocephalon</i> | Ail à tête ronde |
| <i>Ambrosia artemisiifolia</i> | Ambrosie |
| <i>Anacamptis pyramidalis</i> | Orchis pyramidal |
| <i>Anthyllis vulneraria</i> | Anthyllide vulnéraire |
| <i>Arctium lappa</i> | Grande bardane |
| <i>Asperula cynanchica</i> | Aspérule à l'esquinancie |
| <i>Berberis vulgaris</i> | Epine vinette |
| <i>Bromus erectus</i> | Brome dressé |
| <i>Calamintha menthifolia</i> | Sarriette des bois |
| <i>Campanula cochlearifolia</i> | Campanule à feuilles de Cochléaire |
| <i>Campanula rotundifolia</i> | Campanule à feuilles rondes |
| <i>Capsella bursa-pastoris</i> | Capselle bourse à pasteur |

| Nom scientifique | Nom vernaculaire |
|---------------------------------|----------------------------|
| <i>Cardamine pratensis</i> | Cardamine des prés |
| <i>Carex humilis</i> | Laîche humble |
| <i>Centaurium erythrea</i> | Petite centaurée commune |
| <i>Cephalanthera damasonium</i> | Céphalanthère de Damas |
| <i>Chelidonium majus</i> | Grande Chélidoine |
| <i>Clematis viticella</i> | Clématite bleue |
| <i>Clinopodium vulgare</i> | Sarriette commune |
| <i>Colchicum autumnale</i> | Colchique d'automne |
| <i>Cornus mas</i> | Cornouiller mâle |
| <i>Coronilla minima</i> | Coronille mineure |
| <i>Corydalis solida</i> | Corydale solide |
| <i>Crateagus monogyna</i> | Aubépine monogyne |
| <i>Crepis capillaris</i> | Crépide capillaire |
| <i>Cruciata loevis</i> | Gaillet croisette |
| <i>Cytisus decumbens</i> | Cytise rampant |
| <i>Daphne laureola</i> | Daphné lauréole |
| <i>Daucus carota</i> | Carotte sauvage |
| <i>Dianthus carthusianorum</i> | Œillet des chartreux |
| <i>Dianthus sylvestris</i> | Œillet des rochers |
| <i>Dipsacus fullonum</i> | Cabaret des oiseaux |
| <i>Euphorbia cyparissias</i> | Euphorbe petit-cyprès |
| <i>Euphorbia flavicoma</i> | Euphorbe à ombelles jaunes |
| <i>Fragaria vesca</i> | Fraise des bois |
| <i>Genista pilosa</i> | Genêt poilu |
| <i>Geranium pyrenaicum</i> | Géranium des Pyrénées |
| <i>Geranium robertianum</i> | Géranium Herbe-à-Robert |
| <i>Geranium sanguineum</i> | Géranium sanguin |
| <i>Geum urbanum</i> | Benoîte commune |
| <i>Glechoma hederacea</i> | Lierre terrestre |
| <i>Globularia bisnagarica</i> | Globulaire commune |
| <i>Gymnadenia conopsea</i> | Orchis moucheron |
| <i>Helianthemum appenninum</i> | Hélianthème des Appennins |
| <i>Helianthemum oelandicum</i> | Hélianthème d'Italie |
| <i>Helleborus foetidus</i> | Hellébore fétide |
| <i>Hieracium murorum</i> | Epervière des murs |
| <i>Himantoglossum hircinum</i> | Orchis bouc |

| Nom scientifique | Nom vernaculaire |
|--------------------------------|--------------------------|
| <i>Hippocrepis comosa</i> | Hippocrévide à toupet |
| <i>Hypericum perforatum</i> | Millepertuis perforé |
| <i>Inula montana</i> | Inule des montagnes |
| <i>Juglans regia</i> | Noyer commun |
| <i>Lamium album</i> | Lamier blanc |
| <i>Lamium purpureum</i> | Lamier pourpre |
| <i>Linum catharticum</i> | Lin purgatif |
| <i>Lithospermum officinale</i> | Grémil officinal |
| <i>Lotus corniculatus</i> | Lotier corniculé |
| <i>Muscari neglectum</i> | Muscari à grappes |
| <i>Ononis natrix</i> | Bugrane jaune |
| <i>Ononis pusilla</i> | Bugraine naine |
| <i>Ononis spinosa</i> | Bugrane épineuse |
| <i>Ophrys apifera</i> | Ophrys abeille |
| <i>Ophrys fuciflora</i> | Ophrys bourdon |
| <i>Ophrys insectiflora</i> | Ophrys mouche |
| <i>Orchis mascula</i> | Orchis mâle |
| <i>Orchis militaris</i> | Orchis militaire |
| <i>Origanum vulgare</i> | Origan |
| <i>Pastinaca sativa</i> | Panais cultivé |
| <i>Pinus sylvestris</i> | Pin sylvestre |
| <i>Plantago lanceolata</i> | Plantain lancéolé |
| <i>Potentilla verna</i> | Potentille de printemps |
| <i>Primula officinalis</i> | Primevère officinale |
| <i>Prunella vulgaris</i> | Brunelle |
| <i>Prunus mahaleb</i> | Cerisier de Sainte-Lucie |
| <i>Prunus spinosa</i> | Prunellier |
| <i>Pulsatilla vulgaris</i> | Anémone pulsatille |
| <i>Ranunculus auricomus</i> | Renoncule tête d'or |
| <i>Reseda lutea</i> | Réséda jaune |
| <i>Ribes uva-crispa</i> | Groseillier à maquereau |
| <i>Salix caprea</i> | Saule marsault |
| <i>Sanguisorba minor</i> | Petite pimprenelle |
| <i>Saponaria officinalis</i> | Saponaire officinale |
| <i>Saxifraga tridactylites</i> | Saxifrage tridactyle |
| <i>Scabiosa canescens</i> | Scabieuse odorante |

| Nom scientifique | Nom vernaculaire |
|---------------------|--------------------------|
| Scilla autumnalis | Scille d'automne |
| Scrophularia hoppii | Scrofulaire des chiens |
| Scutellaria alpina | Scutellaire des Alpes |
| Sedum acre | Orpin âcre |
| Sedum album | Orpin blanc |
| Sedum rupestre | Orpin rupestre |
| Sesleria caerulea | Seslérie bleuâtre |
| Stachys officinale | Epiaire des champs |
| Stachys recta | Epiaire droite |
| Stellaria holostea | Stellaire holostée |
| Teucrium chamaedrys | Germandrée petit-chêne |
| Teucrium montanum | Germandrée des montagnes |
| Thalictrum minus | Petit pigamon |
| Thlaspi perfoliatum | Tabouret perfolié |
| Torilis arvensis | Torilis des champs |
| Torilis japonica | Torilis du Japon |
| Trinia glauca | Trinie glauque |
| Veronica persica | Véronique de Perse |
| Viburnum lantana | Viorne lantane |
| Vicia sativa | Vesce cultivée |
| Vicia sepium | Vesce des haies |
| Viola odorata | Violette odorante |

D'autres inventaires en 2021 ont permis de caractériser des pelouses de type xérobromion (cortège méso-xérophile) – code corine 3433.

Tableau n°3 : liste des espèces végétales recensées par les membres de l'HIPAF

| Nom scientifique | Nom vernaculaire |
|------------------------|--------------------|
| Aceras anthropophorum | Orchis homme-pendu |
| Allium sphaerocephalon | Ail à tête ronde |
| Anthericum sp | Phalangère sp |
| Bromus erectus | Brome érigé |
| Carex humilis | Laïche humble |
| Dactylorhiza maculata | Orchis tacheté |
| Festuca sp | Fétuque sp |
| Galium glaucum | Gaillet glauque |
| Genista pilosa | Genêt poilu |

| Nom scientifique | Nom vernaculaire |
|-------------------------------|----------------------------------|
| <i>Globularia bisnagarica</i> | Globulaire ponctuée |
| <i>Helianthemum apenninum</i> | Hélianthème des Apennins |
| <i>Helianthemum montanum</i> | Hélianthème des chiens |
| <i>Hippocrepis comosa</i> | Hippocrévide à toupet |
| <i>Inula montana</i> | Inule des montagnes |
| <i>Koelaria vallesiana</i> | Koelérie du Valais |
| <i>Lactuca muralis</i> | Laitue des murailles |
| <i>Potentilla verna</i> | Potentille de printemps |
| <i>Pulsatilla vulgaris</i> | Anémone pulsatile |
| <i>Ranunculus bulbosus</i> | Renoncule bulbeuse |
| <i>Ranunculus gramineus</i> | Renoncule à feuilles de graminée |
| <i>Seseli montanum</i> | Séséli des montagnes |
| <i>Stachys recta</i> | Epiaire droite |
| <i>Teucrium chamaedrys</i> | Germandrée petit Chêne |
| <i>Teucrium montanum</i> | Germandrée des montagnes |
| <i>Thymus serpyllum</i> | Thym serpolet |
| <i>Trinia glauca</i> | Trinie glauque |

L'étude environnementale dans le cadre de la révision du PLU (Bureau d'études Prélude)

Le territoire communal de Fleurey-sur-Ouche s'étend sur des plateaux calcaires entaillés par la vallée de l'Ouche et de nombreuses combes.

Les boisements occupent plus de la moitié du territoire communal (1770 hectares), sous forme de vastes massifs feuillus au sud de l'autoroute ou d'espaces forestiers plus morcelés qui ont remplacé les pelouses sèches en déprise

Les espaces agricoles des plateaux et les hautes terrasses de la vallée sont voués aux cultures. Les prairies occupent le fond de vallée inondable (bocage) mais également les coteaux secs de la vallée et des combes calcaires (pelouses sèches à faciès d'embroussaillage).

Les zones urbanisées (bâti, voirie, jardins, carrières, autoroute) représentent près de 6 % du territoire communal (172 hectares).

Les cultures (CB 82) occupent près du quart du territoire communal. Il s'agit principalement de cultures céréalières (blé, orge, triticale), d'oléo-protéagineux (colza, tournesol), mais aussi de prairies temporaires (luzerne).

La commune de Fleurey-sur-Ouche est reconnue pour abriter des plantes messicoles rares et menacées liées aux cultures céréalières. Ces espèces parviennent à se maintenir dans les zones moins traitées, les bordures de parcelles et dans les jachères. Une diversité remarquable de plantes messicoles et de plantes rudérales est présente dans une jachère au lieu-dit « Beuchail » : Vipérine, Mélampyre des champs, Coquelicot, Bleuet des champs, Véronique des champs, Mélilot officinal, Réséda jaune, Coronille bigarrée, Liseron des champs, Scandix peigne-de-Vénus, Miroir de Vénus et quelques pieds de Dauphinelle consoude (espèce « quasi-menacée » en Bourgogne). Cette jachère fleurie accueillait une diversité en insectes butineurs, notamment en papillons.

Les données bibliographiques font également état de la présence de plantes messicoles très rares sur la commune comme le Grand Polycnème, l'Adonis flamme, la Nigelle des champs, la Passerine annuelle, le Caucalis à grandes fleurs, le Buplèvre à feuilles rondes ou encore le Bifora rayonnant.

Les prairies occupent le fond de vallée inondable (prairies alluviales), le plateau et quelques dents creuses de la zone urbaine (prairies maigres de fauche, pâtures mésophiles). Elles sont localement associées aux arbres fruitiers sous forme de vergers. La composition végétale des prairies varie en fonction de l'état édaphique et des pratiques agricoles.

Les prairies pâturées présentent un caractère eutrophe lié à la fertilisation ou à une origine naturelle en contexte alluvial inondable (apports de matière organique lors des crues).

Les prairies alluviales soumises à la fauche (CB 38.22) ou subissant un traitement mixte fauche/pâturation plus extensif présentent une diversité floristique supérieure. Le cortège végétal est dominé par les graminées (Fromental, Vulpin des prés, Brome mou, Fétuque des prés, Avoine dorée, Ray-grass, Houlque laineuse), accompagnées de quelques espèces végétales à fleurs : Gaillet mou, Gaillet vrai, Oseille sauvage, Renoncule rampante, Achillée millefeuille, Knautie des champs, Centaurée jacée, localement Orchis bouc et Orchis pyramidal sur les zones plus sèches.

Les prairies alluviales pâturées comptent également une variante humide eutrophe (CB 37.21) caractérisée par la présence de la Renoncule rampante, de l'Oseille crépue, de l'Orge faux-seigle, du Chiendent rampant, du Brome en grappe, du Vulpin des prés, du Pâturin commun, de la Laïche hérissée et localement du Pigamon jaune.

Au sein de la trame urbaine, quelques prairies maigres de fauche peuvent encore être observées (CB 38.22). Devant l'église, l'espace enherbé public bénéficie d'une gestion raisonnée avec une fauche très tardive et des tontes permettant les accès piétonniers ; cette prairie est composée de graminées (Fromental, Brome érigé, Avoine dorée) mais également d'une grande variété d'espèces végétales comme la Coronille bigarrée, la Knautie des champs, le Silène enflé, le Plantain moyen, le Thym serpolet, l'Orchis pyramidal, l'Orchis bouc, la Luzerne cultivée, l'Achillée millefeuille...

Les coteaux et les corniches calcaires bien exposés de la vallée et des combes sont le domaine des pelouses. Ces milieux secs abritent une biodiversité exceptionnelle menacée par la déprise agricole qui conduit à un enrichissement et à une fermeture progressive du milieu par les ligneux.

Plusieurs types de pelouses sont présents en fonction de la nature et de la profondeur des sols, de l'exposition et du relief :

- Sur les affleurements rocheux (dalles, corniches) et les éboulis calcaires se développent des pelouses clairsemées adaptées aux conditions extrêmes de sécheresse, dite pelouses «xérophiles» (CB 34.11, 34.33). On y retrouve des espèces à affinité méditerranéenne mais également des espèces plus continentales, voire montagnardes. Les dalles calcaires sont le domaine des plantes grasses (Orpin blanc, Orpin âcre) et du Thym serpolet. Les rebords de corniche et les pentes raides ensoleillées accueillent des pelouses clairsemées dominées par quelques graminées (Sésélière bleuâtre, Brome érigé, Koelérie du Valais) et accompagnées d'espèces thermophiles comme l'Anémone pulsatille, la Vulnéraire, l'Hélianthème des Apennins, la Globulaire commune, le Séséli des montagnes, la Phalangère à fleurs de lys, l'Inule des montagnes (protégée en Bourgogne). Des espèces montagnardes assez rares complètent localement le cortège végétal comme l'Anthyllide des montagnes et la Scutellaire des Alpes.
- Les sols plus épais du plateau accueillent des pelouses moyennement sèches dites «mésophiles» à « mésoxérophiles» (CB 34.32). Elles sont entretenues par la fauche, à moins qu'elles soient abandonnées et en proie au développement de la végétation arbustive. Ces prairies maigres dominées par le Brome érigé sont riches en fleurs : Coronille bigarrée, Euphorbe petit-cyprès, Lotier corniculé, Hippocrévide à toupet, Epiaire droite, Luzerne, Minette, Knautie des champs ; les orchidées y sont bien représentées : Orchis bouc, Orchis pyramidal, Acéras homme-pendu pour les plus communes ; d'autres espèces moins fréquentes sont également recensées : Ophrys bourdon, Ophrys abeille, Ophrys mouche, Orchis militaire, Orchis mâle, Orchis moustique ou encore Ophrys verdissant (espèce « en danger » en Bourgogne).

- Les pelouses abandonnées évoluent vers des formations herbeuses plus denses (ourlets thermophiles /CB 34.41) caractérisées par la présence du Brachypode penné, du Géranium sanguin, du Silène penché et de la Phalangère à fleurs de lys. Elles sont également colonisées par la fruticée, et localement par le Pin noir et le Robinier faux-acacia (espèce exotique envahissante).

Les pelouses sous-exploitées ou délaissées sont progressivement colonisées par les espèces arbustives : Prunellier, Aubépine, Epine-vinette, Orme champêtre, Nerprun purgatif, Genévrier commun, Cornouiller sanguin, Cornouiller mâle, Eglantier, Cerisier de Sainte-Lucie. Ces fourrés ou «fruticées » (CB 31.81) constituent un milieu de transition entre les pelouses et la forêt. Sur certains secteurs, la fruticée est composée de peuplements denses de buis (CB 31.82).

Ces milieux semi-ouverts présentent un intérêt fort pour la faune, notamment pour les reptiles, les insectes et pour certaines espèces d'oiseaux : Alouette lulu, Pie-grièche écorcheur, Linotte mélodieuse, Bruant jaune, Chardonneret élégant. La fermeture progressive du milieu conduit à une banalisation de la flore et la faune.

La forêt occupe plus de la moitié du territoire communal de Fleurey-sur-Ouche. Elle forme un vaste massif quasi continu au sud du territoire. Sur le plateau nord, le massif est plus morcelé, en mosaïque avec des fruticées, des zones de pelouses et des cultures. Un mince cordon boisé suit également le cours de la rivière dans le fond de vallée (ripisylve, peupleraies).

Le contexte topographique offre des conditions édaphiques favorables à différents habitats forestiers :

- hêtraie-chênaie-charmaie calcicole (CB 41.13), avec plusieurs variantes suivant la pente et l'exposition : hêtraie-chênaie-charmaie thermophile sur les pentes ensoleillées, hêtraie à dentaire pennée sur les versants exposés au nord, hêtraie-tillaie-érablaie sur les pentes les plus fortes et les éboulis,
- Les plateaux très secs, les corniches calcaires et les rebords thermophiles des combes sont le domaine de la hêtraie sèche (CB 41.16), la chênaie-charmaie xérophile (CB 41.27) et la chênaie pubescente thermophile (CB41.71), en mosaïque avec des pelouses et fruticées à buis sur certains secteurs,
- Des plantations de conifères (CB 83.31), principalement de Pin noir, de Pin sylvestre et de Mélèze, ponctuent le massif forestier à dominante feuillue. Les pins constituent une menace pour les pelouses calcaires car ils se disséminent très facilement et contribuent à la fermeture des milieux,
- Dans le fond de vallée subsistent quelques fragments de forêt alluviale, correspondant à une frênaie-ormaie à Groseillier rouge (CB 44.33), localement supplantée par les peupleraies (CB 83.32).

Les milieux aquatiques et humides se concentrent dans le fond de vallée de l'Ouche : végétation immergée des rivières (CB 24.43), communautés à potamots et à nénuphars dans le canal et les étangs (CB 22.43), prairies alluviales pâturées des zones inondables (CB 37.21), ourlets des cours d'eau, mégaphorbiaie à Pigamon jaune, Ortie dioïque et Iris jaune (CB 37.71, 37.1), aulnaie-frênaie-ormaie alluviale (CB 44.33).

Quelques fragments de prairies humides (pâtures à joncs / CB 37.24) peuvent également être observés à la faveur de petites sources sur les versants marneux.

Le territoire communal de Fleurey-sur-Ouche est connu pour abriter un grand nombre d'espèces végétales menacées, principalement liées aux milieux secs calcaires ou aux cultures soumises à une pression agricole moindre.

Par ailleurs, quelques espèces végétales envahissantes ont été observées dans le cadre de la révision du PLU de Fleurey-sur-Ouche :

- La Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*) : cette espèce envahissante des milieux naturels a été observée sur plusieurs secteurs,
- Le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudacacia*) : il est présent sur le territoire communal, en lisière forestière, dans les pelouses sèches, les zones de friches et dans la zone artisanale,
- Le Sumac de Virginie (*Rhus typhina*) : le Sumac est présent dans le bourg,
- La Vigne-vierge (*Parthenocissus inserta*) : elle est présente dans le bourg.



Un petit parc dans le bourg et l'un des arbres remarquables recensés sur le territoire communal

III.5-Lacunes

Cette synthèse (issue de la consultation des données déjà intégrées aux plateformes de gestion de données, de l'enquête auprès des partenaires et de la bibliographie) a montré des lacunes de connaissances. Certains secteurs géographiques et certains groupes taxonomiques se sont révélés sous-prospectés, notamment ceux situés hors des zonages réglementaires et d'inventaires.

Ce volume de données et l'ampleur surfacique des zones prospectées constituent un premier socle de connaissances important. Toutefois, il est incomplet pour nourrir l'identification des enjeux sur le territoire communal. C'est pourquoi des inventaires complémentaires ont été nécessaires et ont été menés selon une méthodologie adaptée.

IV. Inventaire de la faune

IV.1- Objectifs

Afin de répondre aux lacunes identifiées dans les données existantes (voir partie III.) pour la partie faune, il a été choisi de retenir la réalisation d'inventaires complémentaires portant sur 3 groupes taxonomiques (source : groupe 2 du référentiel TAXREF de l'INPN) :

- Le groupe des insectes avec l'étude des odonates, des rhopalocères et des orthoptères ;
- Le groupe des oiseaux ;
- Le groupe des mammifères, dont les chiroptères.

Ces groupes ont été choisis en fonction, certes de leurs caractéristiques de bioindicateurs de l'état de conservation des milieux, mais aussi de la rareté et de la protection de certaines espèces et bien sûr des enjeux du territoire communal. Au cours des inventaires, les autres groupes ont également fait l'objet de compléments d'inventaires mais sans mise en œuvre de protocoles particuliers.

Les inventaires ont été réalisés par des professionnels mais également par la mobilisation du réseau de bénévoles naturalistes locaux.

Les inventaires avaient pour objectif de recenser les espèces au sein du territoire étudié. Ils n'avaient toutefois pas pour objectif l'exhaustivité (même s'ils ont pu s'en approcher pour certains taxons) mais plutôt l'identification et la compréhension des enjeux.

IV.2- Inventaires

IV.2.1- Méthodologie

Concernant les oiseaux nicheurs, la méthode d'inventaire utilisée a été celle des points d'écoute EPOC (Estimation des Populations des Oiseaux communs). Il s'agit de points d'écoute et d'observation de 5 minutes pendant lesquels l'observateur note tous les individus de toutes les espèces détectées. Pour chaque observation, l'observateur évalue la distance qui le sépare de l'individu détecté et/ou si l'individu est en transit (vol de déplacement). La détection des espèces s'effectue à l'oreille mais les jumelles peuvent être utilisées pour identifier un oiseau détecté visuellement (par exemple un rapace). Les points d'écoute ont été répartis dans les différents types d'habitats : pelouses, friches, forêts de pente et de plateau, combes, vallée de l'Ouche. Ils ont également été complétés par des observations opportunistes réalisées lors des différents inventaires.

Pour les chauves-souris, un recensement a été effectué, au cours de plusieurs nuits calmes et assez chaudes entre juin et septembre, sur les deux années d'inventaires, à l'aide d'un détecteur des ultrasons émis par les chauves-souris (Petterson 50x relié à un enregistreur) ; les cris et manifestations sonores enregistrés ont été ensuite traités par le logiciel Sonochiro, permettant une identification des genres, voire des espèces rencontrées sur le site. Les différents types d'habitats ont été prospectés (y compris les zones bâties).

Il est à noter que différentes méthodes ont été utilisées en fonction des groupes d'espèces (cf encadré ci-dessous).

Quelques méthodes d'inventaires faune utilisées

Pièges photographiques

Le piège photographique est un excellent outil d'appréhension de la diversité de la faune sauvage. Cet appareil est une caméra de prises de photos et/ou vidéos par déclenchement Infrarouge Passif (PIR) ou par déclenchement automatisé. Le déclenchement infrarouge est actionné par un capteur de type mouvement/thermique. Après accord des propriétaires de terrain, plusieurs pièges ont ainsi été installés sur le territoire communal, permettant d'inventorier une grande diversité d'espèces.

Enregistrements sonores

Le chant des Orthoptères est une aide précieuse à la détection et à la détermination. Il est assez facile d'enregistrer les espèces audibles, avec un enregistreur numérique, ou plus simplement avec son téléphone portable. Pour les espèces dont le chant est émis dans des fréquences trop hautes pour l'oreille humaine, il est possible d'utiliser un détecteur à ultrasons. Certaines espèces ne sont identifiables qu'au chant, ou presque comme les membres de la "famille" des Chortippus (5 espèces identifiées à Fleurey-sur-Ouche).



IV.2.2- Contribution du réseau naturaliste

Afin de maximiser les inventaires et d'impliquer au maximum les habitants dans la démarche de l'amélioration des connaissances, des fiches permettant de recenser les observations de la faune (**figure 3**) ont été réalisées et distribuées lors de plusieurs événements organisés (sorties nature, soirée de lancement, ...).

IV.3- Résultats

IV.3.1- Bilan de l'état des connaissances

IV.3.1.1 Oiseaux

124 espèces d'oiseaux ont été observées sur le territoire communal depuis 2011, dont 86 (69%) sont potentiellement nicheuses dans la commune. Parmi celles-ci, 19 sont menacées et 12 sont quasi-menacées de disparition d'après les listes rouges régionales ou nationales (**Tableau 4**). La liste complète des espèces est disponible en **annexe n°1**.

Tableau 4 : espèces d'oiseaux figurant sur les listes rouges

| Nom vernaculaire | Nom latin | Groupe taxonomique | Dernière année d'observation | Nombre de données | Statut | Liste rouge régionale (nicheurs) | Liste rouge France (nicheurs) * | Directive Oiseaux | Directive Habitat | Protection nationale |
|-------------------------|--------------------------------|--------------------|------------------------------|-------------------|------------------------|----------------------------------|---------------------------------|-------------------|-------------------|----------------------|
| Oiseaux | | | | | | | | | | |
| Aigrette garzette | <i>Egretta garzetta</i> | Oiseaux | 2022 | 8 | Nicheur possible | VU | LC | OI | | PN |
| Alouette des champs | <i>Alauda arvensis</i> | Oiseaux | 2023 | 40 | Nicheur probable | NT | NT | OII | | GC |
| Alouette lulu | <i>Lullula arborea</i> | Oiseaux | 2023 | 41 | Nicheur certain | VU | LC | OI | | PN |
| Bec-croisé des sapins | <i>Loxia curvirostra</i> | Oiseaux | 2011 | 1 | Nicheur possible | VU | LC | | | PN |
| Bouvreuil pivoine | <i>Pyrrhula pyrrhula</i> | Oiseaux | 2022 | 37 | Nicheur possible | DD | VU | | | PN |
| Bruant jaune | <i>Emberiza citrinella</i> | Oiseaux | 2020 | 9 | Nicheur probable | VU | VU | | | PN |
| Chardonneret élégant | <i>Carduelis carduelis</i> | Oiseaux | 2023 | 132 | Nicheur probable | VU | VU | | | PN |
| Cigogne noire | <i>Ciconia nigra</i> | Oiseaux | 2021 | 5 | Hivernant / de passage | | VU | OI | | PN |
| Circaète Jean-le-Blanc | <i>Circaetus gallicus</i> | Oiseaux | 2022 | 8 | Nicheur possible | EN | LC | OI | | PN |
| Faucon crécerelle | <i>Falco tinnunculus</i> | Oiseaux | 2023 | 103 | Nicheur certain | LC | NT | | | PN |
| Fauvette des jardins | <i>Sylvia borin</i> | Oiseaux | 2014 | 1 | Nicheur possible | NT | NT | | | PN |
| Grand-duc d'Europe | <i>Bubo bubo</i> | Oiseaux | 2023 | 54 | Nicheur certain | NT | LC | OI | | PN |
| Hirondelle de fenêtre | <i>Delichon urbica</i> | Oiseaux | 2023 | 94 | Nicheur certain | NT | NT | | | PN |
| Hirondelle rustique | <i>Hirundo rustica</i> | Oiseaux | 2023 | 63 | Nicheur certain | VU | NT | | | PN |
| Linotte mélodieuse | <i>Carduelis cannabina</i> | Oiseaux | 2022 | 16 | Nicheur probable | LC | VU | | | PN |
| Martinet noir | <i>Apus apus</i> | Oiseaux | 2023 | 13 | Nicheur possible | DD | NT | | | PN |
| Martin-pêcheur d'Europe | <i>Alcedo atthis</i> | Oiseaux | 2023 | 48 | Nicheur certain | DD | VU | OI | | PN |
| Mésange à longue queue | <i>Aegithalos caudatus</i> | Oiseaux | 2023 | 66 | Nicheur certain | NT | LC | | | PN |
| Milan royal | <i>Milvus milvus</i> | Oiseaux | 2023 | 45 | Nicheur certain | EN | VU | OI | | PN |
| Petit-duc scops | <i>Otus scops</i> | Oiseaux | 2018 | 3 | Nicheur possible | EN | LC | | | PN |
| Pic cendré | <i>Picus canus</i> | Oiseaux | 2022 | 5 | Nicheur possible | NT | EN | OI | | PN |
| Pic épeichette | <i>Dendrocopos minor</i> | Oiseaux | 2023 | 19 | Nicheur possible | LC | VU | | | PN |
| Pie-grièche écorcheur | <i>Lanius collurio</i> | Oiseaux | 2023 | 74 | Nicheur certain | LC | NT | OI | | PN |
| Pouillot de Bonelli | <i>Phylloscopus bonelli</i> | Oiseaux | 2023 | 12 | Nicheur probable | VU | LC | | | PN |
| Pouillot fitis | <i>Phylloscopus trochilus</i> | Oiseaux | 2019 | 13 | Nicheur possible | NT | NT | | | PN |
| Pouillot siffleur | <i>Phylloscopus sibilatrix</i> | Oiseaux | 2023 | 35 | Nicheur probable | DD | NT | | | PN |
| Roitelet huppé | <i>Regulus regulus</i> | Oiseaux | 2023 | 33 | Nicheur probable | LC | NT | | | PN |
| Serin cini | <i>Serinus serinus</i> | Oiseaux | 2023 | 42 | Nicheur possible | DD | VU | | | PN |
| Tarier pâle | <i>Saxicola torquata</i> | Oiseaux | 2022 | 6 | Nicheur possible | LC | NT | | | PN |
| Tourterelle des bois | <i>Streptopelia turtur</i> | Oiseaux | 2022 | 7 | Nicheur possible | VU | VU | OII | | GC |
| Verdier d'Europe | <i>Carduelis chloris</i> | Oiseaux | 2023 | 122 | Nicheur probable | LC | VU | | | PN |

* Liste rouge concernant les oiseaux nicheurs et migrateurs en considérant le statut de l'espèce sur le territoire communal. Ainsi, seule la cigogne noire est considérée comme « Vulnérable » lors sa migration d'après la liste rouge France (pas de liste rouge des oiseaux migrateurs en Bourgogne).

Ainsi, ce sont 36% des espèces potentiellement nicheuses recensées sur le territoire de Fleurey-sur-Ouche qui sont menacées. A l'échelle de la Bourgogne, ce sont 37,1% des espèces d'oiseaux nicheurs qui sont menacées. Les activités humaines qui perturbent, fragmentent et dégradent les habitats en sont les principales responsables : urbanisation, intensification des pratiques agricoles, dégradation des milieux naturels (arrachages de haies et de vieux arbres par exemple), le retournement des prairies naturelles, l'utilisation massive de pesticides ainsi que le changement climatique. Globalement, on assiste ainsi à une banalisation des communautés d'oiseaux avec un déclin plus ou moins marqué des espèces spécialistes (adaptées à un milieu spécifique) et une augmentation des espèces généralistes (à plus faibles exigences écologiques qui s'adaptent dans une plus large gamme d'habitats). Cependant, certaines espèces devenues rares ailleurs se maintiennent encore un peu dans les paysages de Fleurey-sur-Ouche :



©R.Soudagne

L'alouette lulu (*Lullula arborea*) occupe les milieux ouverts à semi-ouverts, notamment les pelouses calcaires thermophiles. L'espèce présente des fluctuations importantes qui pourraient masquer pour l'instant toute tendance à long terme, et l'on observe parfois des augmentations, mais plus récemment une diminution des effectifs à l'échelle nationale. La modification (intensification ou abandon) des pratiques agricoles conduit à des habitats moins favorables pour l'espèce. D'intérêt communautaire, cette espèce fréquente plusieurs secteurs de la commune (roches d'Orgères, combe En Beuchail, Roche d'Anse...)



©G.Bedrines

La pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) :
Avec son masque de bandit et ses couleurs bien marquées, le mâle de la pie-grièche écorcheur ne peut être confondu avec aucune autre espèce. Le maintien d'un réseau de haies, de prairies et de bocages est essentiel pour garantir la pérennité des effectifs de cette espèce.



©M.Hourdel

Le grand-duc d'Europe (*Bubo bubo*) est le plus grand rapace nocturne d'Europe.
Rupestre, il s'installe dans les falaises naturelles et artificielles (carrières), chassant préférentiellement dans les zones ouvertes dans un rayon de 2km autour de son site de nidification. Protégé en France, il est aussi considéré comme d'intérêt communautaire.
Tout projet d'activité concernant la carrière de la combe du chaillot devra prendre en compte la présence de cette espèce.

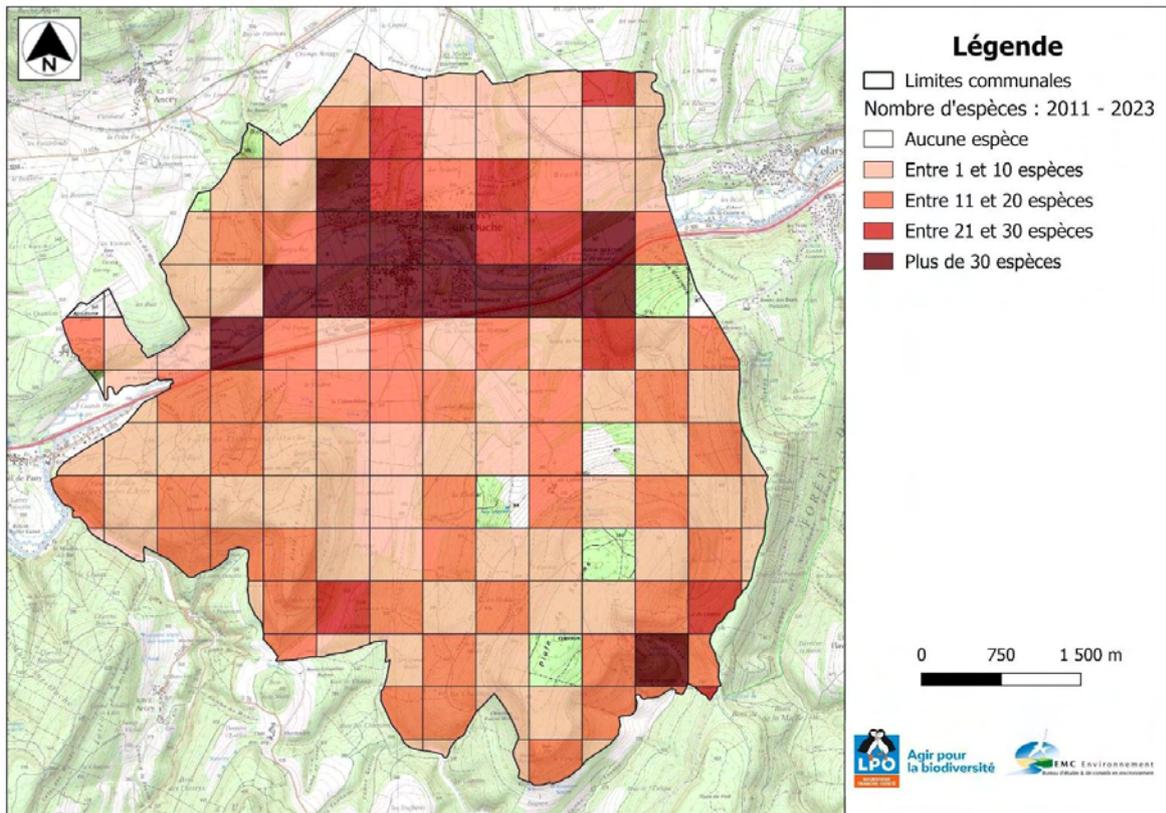


©R.Soudagne

L'hirondelle de fenêtre (*Delichon urbica*), l'hirondelle rustique (*Hirundo rustica*), le faucon crécerelle (*Falco tinninculus*) et le martinet noir (*Apus apus*) : classées comme « Quasi menacées » sur au moins une liste rouge, ces espèces liées au bâti sont particulièrement sensibles à tout type de travaux de rénovation ou de restauration. Espèces protégées réglementairement, il est essentiel de prendre en compte la présence de ces espèces afin de préserver les sites de nidification.

En dehors de ces espèces menacées, de nombreuses autres espèces d'intérêt ont été recensées sur le territoire de Fleurey-sur-Ouche telles que le cincle plongeur, la bergeronnette des ruisseaux et le martin-pêcheur d'Europe qui trouvent le long de l'Ouche des secteurs qui leurs sont favorables, ou encore le pic noir, la tourterelle des bois et le pouillot de Bonelli fréquentant les secteurs boisés.

Certaines espèces ne fréquentent le territoire communal qu'au cours d'une halte migratoire ou de l'hiver où elles profitent des milieux encore relativement préservés pour reprendre des forces et hiverner. Le busard des roseaux, la rare cigogne noire ou le traquet motteux survolent la commune lors de leur migration, ne faisant halte que rarement tandis que le tichodrome échelle, le pinson du Nord ou la grande aigrette font du territoire communal leur quartier d'hivernage. La disponibilité en ressources alimentaires (haies, friches, zones humides) et la tranquillité de ces secteurs sont essentielles à ces espèces pour garantir leur survie.



Carte n°5 : Nombre d'espèces d'oiseaux recensées par maille de 500m x 500m sur le territoire de Fleurey-sur-Ouche.

IV.3.1.2 Mammifères terrestres

Au cours de l'ABC, plus de 500 données de mammifères terrestres ont été collectées sur le territoire communal permettant de recenser la présence de 23 espèces différentes (Tableau 5).

Tableau 5 : Liste des espèces de mammifères terrestres dans le cadre de l'ABC de Fleurey-sur-Ouche.

| Nom vernaculaire | Nom latin | Groupe taxonomique | Dernière année d'observation | Effectif le plus élevé | Liste rouge régionale (nicheurs) | Liste rouge France | Directive Habitat | Déterminante ZNIEFF |
|--------------------------------|----------------------------------|--------------------|------------------------------|------------------------|----------------------------------|--------------------|-------------------|---------------------|
| Mammifères | | | | | | | | |
| Blaireau européen | <i>Meles meles</i> | Mammifères | 2023 | 4 | LC | LC | | |
| Campagnol des champs | <i>Microtus arvalis</i> | Mammifères | 2022 | 1 | LC | LC | | |
| Campagnol fouisseur | <i>Arvicola scherman</i> | Mammifères | 2018 | 1 | | LC | | |
| Campagnol roussâtre | <i>Clethrionomys glareolus</i> | Mammifères | 2015 | 1 | LC | LC | | |
| Cerf élaphe | <i>Cervus elaphus</i> | Mammifères | 2023 | 12 | LC | LC | | |
| Chamois | <i>Rupicapra rupicapra</i> | Mammifères | 2016 | 1 | NA | LC | | |
| Chat forestier | <i>Felis silvestris</i> | Mammifères | 2023 | 1 | NT | LC | X | X |
| Chevreuil européen | <i>Capreolus capreolus</i> | Mammifères | 2023 | 11 | LC | LC | | |
| Ecureuil roux | <i>Sciurus vulgaris</i> | Mammifères | 2023 | 3 | LC | LC | X | |
| Fouine | <i>Martes foina</i> | Mammifères | 2023 | 3 | LC | LC | | |
| Hérisson d'Europe | <i>Erinaceus europaeus</i> | Mammifères | 2023 | 4 | LC | LC | | |
| Lapin de garenne | <i>Oryctolagus cuniculus</i> | Mammifères | 2023 | 3 | NT | NT | | |
| Lièvre d'Europe | <i>Lepus europaeus</i> | Mammifères | 2023 | 3 | LC | LC | | |
| Loir gris | <i>Glis glis</i> | Mammifères | 2014 | 1 | LC | LC | | |
| Lynx boréal | <i>Lynx lynx</i> | Mammifères | 2022 | 1 | NA | EN | X | |
| Martre des pins | <i>Martes martes</i> | Mammifères | 2023 | 1 | LC | LC | | |
| Mulot sylvestre | <i>Apodemus sylvaticus</i> | Mammifères | 2022 | 1 | LC | LC | | |
| Musaraigne carrelé / couronnée | <i>Sorex araneus / coronatus</i> | Mammifères | 2019 | 1 | | | | |
| Ragondin | <i>Myocastor coypus</i> | Mammifères | 2022 | 2 | NA | NA | | |
| Rat musqué | <i>Ondatra zibethicus</i> | Mammifères | 2016 | 1 | NA | NA | | |
| Renard roux | <i>Vulpes vulpes</i> | Mammifères | 2023 | 2 | LC | LC | | |
| Sanglier | <i>Sus scrofa</i> | Mammifères | 2023 | 22 | LC | LC | | |
| Taupe d'Europe | <i>Talpa europaea</i> | Mammifères | 2018 | 1 | LC | LC | | |

Parmi ces espèces, deux sont considérées comme quasi-menacées et une comme en danger sur au moins une liste rouge (régionale ou nationale), trois sont inscrites dans les annexes de la Directive Habitat et une seule est déterminante ZNIEFF.



©A.Rougeron-LPO BFC

Le chat forestier (*Felis sylvestris*) : hôte discret des grands massifs forestiers et du bocage, le chat forestier a été observé plusieurs fois durant les prospections ABC, notamment via l'utilisation de pièges-photos. Menacé par les collisions routières et la pollution génétique (hybridation avec des chats domestiques), le chat forestier a besoin de corridors écologiques entre les massifs boisés pour se déplacer.